

LATEST ISSUE

DERNIER
NUMERO

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01063740 6

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

JUN 14 1993

Un exposé des activités du
Canada en matière de
contrôle des armements et
de désarmement

Le Bulletin du désarmement

Numéro 21 - Été 1993

Le Canada déplore le retrait de la Corée du Nord du TNP



Des inspecteurs de l'AIEA au travail. Après avoir refusé de laisser l'AIEA inspecter deux de ses installations nucléaires dont on soupçonnait l'existence mais qui n'avaient pas été déclarées, la Corée du Nord s'est retirée du TNP.

Photo de l'AIEA

Le Canada a exprimé sa grande inquiétude quant à la décision de la Corée du Nord de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). «En se retirant du TNP, la Corée du Nord s'isole du système international mis en place pour prévenir la prolifération des armes nucléaires», a déclaré la ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, le 12 mars, date à laquelle la Corée du Nord a avisé le Conseil de sécurité de l'ONU de son retrait du TNP. «Le Canada juge tout à fait ridicule la raison invoquée par le gouvernement nord-coréen, à savoir qu'il s'agit d'une mesure contre des manoeuvres militaires américaines agressives. J'engage la Corée du Nord à annuler cette décision rétrograde», a-t-elle ajouté.

Ce retrait prendra effet le 12 juin. Entre-temps, la Corée du Nord reste liée par le TNP et par l'accord de garanties connexe qu'elle a conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Avant de prendre sa décision, la Corée du Nord avait refusé d'agréer à la demande de l'AIEA qui souhaitait procéder à une «inspection spéciale» de deux installations nucléaires non déclarées sur lesquelles on s'interrogeait, inspection prévue dans l'accord de garanties.

À sa réunion du 31 mars, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a adopté une résolution — coparrainée par le Canada — par laquelle il prenait acte du non-respect par la Corée du Nord de son accord de garanties et soumettait la

La non-prolifération des armes nucléaires

Il y a un an, dans un discours prononcé à l'Université Johns Hopkins à Baltimore (le 21 mai 1992), le Premier ministre Brian Mulroney a exhorté la collectivité internationale à faire davantage pour arrêter la prolifération des armes nucléaires, et il a alors esquissé un programme d'action. Dans le présent numéro du *Bulletin*, nous examinons les progrès accomplis en ce sens et les actions possibles dans divers domaines cités par M. Mulroney, dont la réforme des garanties de l'AIEA, la préparation de la Conférence de 1995 d'examen et de reconduction du TNP, la réduction des arsenaux nucléaires existants, le contrôle de la technologie relative aux missiles balistiques, la coopération régionale en matière de sécurité, et l'interdiction des essais d'armes nucléaires.

Dans ce numéro

En bref.....	2
START.....	2
Étude sur la vérification.....	3
Conférence de prorogation du TNP.....	3
La réforme des garanties de l'AIEA.....	4
Les technologies relatives aux missiles.....	5
Concours.....	6
Une interdiction complète des essais.....	6
Renforcer la coopération dans l'Asie-Pacifique.....	9
Programme du Canada pour la paix et la sécurité.....	12

Le Canada contribue à une mission au Mozambique.....	13
La Première Commission s'interroge sur les mécanismes de désarmement.....	14
La CDNU.....	15
Il faut intégrer les efforts de l'ONU.....	15
La composition de la CD.....	16
Symposium sur les rôles convergents.....	17
L'évolution du Conseil de coopération nord-atlantique.....	17
La CSCE dans la gestion des conflits.....	18
Point de mire : les garanties de l'AIEA.....	18
Prévision.....	20
Sigles.....	20

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

Canada

question au Conseil de sécurité de l'ONU. Vingt-huit pays ont voté la résolution, deux (la Chine et la Libye) se sont prononcés contre et quatre (l'Inde, le Pakistan, le Viet Nam et la Syrie) se sont abstenus.

Le 6 avril, les puissances dépositaires du TNP (les États-Unis, le Royaume-Uni et la Russie) ont publié une déclaration commune exhortant la Corée du Nord à reconsidérer son retrait et à respecter intégralement ses engagements relatifs au Traité et ses obligations en matière de garanties. La ministre des Affaires extérieures, Mme Barbara McDougall, a fait savoir que le Canada appuyait entièrement cette déclaration. «Le TNP est la pierre angulaire de la sécurité internationale. La Corée du Nord a tout à fait intérêt à en rester partie. Le retrait du TNP et le refus de permettre les inspections internationales mettra en danger la stabilité de la péninsule coréenne et de toute la région. Si Pyongyang souhaite vraiment entretenir de bonnes relations avec l'étranger, comme il le prétend, ce n'est pas le bon moyen d'y parvenir», a-t-elle déclaré.

Actuellement, quelque 156 pays font partie du TNP, et, depuis 25 ans qu'il existe, la Corée du Nord est le seul État à s'en être retiré.

En bref...

Mise en oeuvre de la CAC

On continue à préparer la mise sur pied de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), avec une séance plénière du Comité préparatoire de la Convention sur les armes chimiques (CAC), qui doit se tenir à La Haye du 19 au 23 avril. L'OIAC supervisera la destruction de tous les agents, précurseurs, munitions et stocks de guerre chimique et de la plupart des installations de production, conformément aux termes de la CAC. Celle-ci est ouverte à la signature à Paris depuis le 13 janvier. Jusqu'ici, environ 140 pays, dont le Canada, l'ont signée, et deux l'ont déjà ratifiée. La Convention entrera en vigueur 180 jours après qu'au moins 65 pays l'aient ratifiée, mais pas avant le 13 janvier 1995.

Registre de transferts d'armements (ONU)

Le Canada a présenté son premier rapport pour le Registre de transferts d'armements de l'ONU; le rapport porte sur l'année civile 1992 et il a été déposé avant l'échéance du 30 avril. Aux fins du Registre, il faut fournir des informations sur les exportations et les importations des systèmes d'armements conventionnels de sept grandes catégories : les chars de combat, les avions de chasse, les navires de guerre, les véhicules blindés de combat,

les systèmes d'artillerie de gros calibre, les hélicoptères d'attaque, les missiles et les lance-missiles. Outre des renseignements sur les transferts, le Canada a fourni un rapport sur ses stocks d'armes dans ces sept catégories. Notre pays favorise avec vigueur l'élargissement rapide de la portée du Registre, de manière à y inclure les stocks militaires obtenus auprès des industries nationales. Le Registre a été créé par suite d'une résolution que la Canada avait parrainée à l'ONU pendant la session de l'automne 1991 de l'Assemblée générale.

La sûreté nucléaire

En versant 7,5 millions de dollars, le Canada est l'un des premiers pays à contribuer au Compte de la sécurité nucléaire nouvellement créé par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. C'est là une initiative du G7 qui cherche ainsi à améliorer la sûreté des installations nucléaires dans l'ancienne URSS ainsi qu'en Europe centrale et de l'Est. Ce financement est assuré dans le cadre de l'Initiative canadienne pour la sûreté nucléaire, programme dans lequel notre pays investira 30 millions.

Moyen-Orient

Le Groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale, constitué dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, se réunira à Washington du 18 au 20 mai, après une pause de huit mois. Le groupe de travail poursuivra ses discussions sur des propositions et concepts afférents au contrôle des armements et à l'accroissement de la confiance au Moyen-Orient. La délégation canadienne évoquera l'expérience que notre pays possède dans le domaine du contrôle des armements, et elle encouragera les États de la région à définir et à étudier de près les concepts se rapportant le plus à leurs besoins en matière de sécurité.

START

Au sommet qui s'est tenu à Vancouver les 3 et 4 avril 1993, le président américain Bill Clinton et son homologue soviétique, Boris Eltsine, ont convenu de travailler en vue de favoriser l'entrée en vigueur du START I et de faire ratifier le START II dès que possible. Le START I (Traité sur la réduction des armes nucléaires stratégiques), qui a été signé le 30 juillet 1991 entre les États-Unis et l'URSS, autorise chaque partie à posséder au maximum 1 600 lanceurs d'armes nucléaires à longue portée et 6 000 ogives «décomptées». Le START II, que les États-Unis et la Russie ont signé le 3 janvier 1993, prévoit d'autres réductions des arsenaux nu-

cléaires stratégiques, le nombre d'ogives étant ramené à un niveau entre 3 000 et 3 500 d'ici l'an 2003. C'est là une réduction d'environ 70 p. 100 par rapport aux niveaux actuels. L'entrée en vigueur de START II est en fonction de celle de START I.

En mai 1992, en vertu du Protocole de Lisbonne, les quatre républiques de l'ancienne URSS toujours munies d'armes nucléaires stratégiques (le Bélarus, le Kazakhstan, l'Ukraine et la Russie) sont devenues parties au START I au lieu de l'URSS. Le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine se sont par ailleurs engagés à adhérer «dès que possible» au TNP en tant que pays non dotés d'armes nucléaires. Depuis lors, le Bélarus a décidé de ratifier le START et d'adhérer au TNP; le Kazakhstan a ratifié le START, bien qu'il n'ait toujours pas statué sur le TNP; l'Ukraine a amorcé le débat législatif sur les deux traités, mais n'a adhéré à aucun et ne les a pas ratifiés. La Russie, qui a ratifié le START I, a fait savoir que le Traité ne peut entrer en vigueur tant que les trois autres républiques n'auront pas rempli toutes leurs obligations formulées dans le Protocole de Lisbonne.

Les États-Unis ont ratifié le START I en octobre 1992. Ils ont offert une aide financière et technique importante afin d'alléger le fardeau que représentent pour les autres parties le démantèlement et la destruction des engins, et ils ont fait savoir qu'ils étaient disposés à offrir au Bélarus, au Kazakhstan et à l'Ukraine certaines garanties de sécurité. L'Ukraine, en particulier, s'est dite inquiète au sujet du coût du désarmement nucléaire et de sa sécurité face à la Russie dans l'avenir.

Le Canada, qui a applaudi à la signature des accords START I et II, a bien souligné que le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine doivent remplir les engagements pris dans le Protocole de Lisbonne. Le Canada respecte pleinement les préoccupations de l'Ukraine intéressant la sécurité et l'économie, mais il dénonce toute tentative par elle d'invoquer ces craintes pour reporter indéfiniment la proclamation de son statut d'État non doté d'armes nucléaires. Le Canada a, à maintes reprises et aux niveaux les plus élevés de la hiérarchie, fait savoir aux autorités ukrainiennes qu'il ne pourrait pas vraiment nouer avec elles des relations amicales tant que l'Ukraine n'aura pas rempli tous ses engagements relatifs aux armes nucléaires.

Dans un discours prononcé à Moscou le 4 février, devant l'Académie des diplomates du ministère russe des Affaires étrangères, la ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, a signa-

lé que la Russie pourrait faciliter le processus en se sensibilisant aux craintes légitimes de ses voisins en matière de sécurité. «L'accroissement de la confiance repose sur la coopération et nécessite un engagement ferme de la part des quatre républiques nucléaires de l'ancienne URSS», a déclaré M^{me} McDougall. Elle a précisé que le Canada était disposé à participer à un programme international en vue d'aider les pays de l'ancienne URSS à détruire leurs armes nucléaires. Le Canada a déjà réfléchi aux domaines où il pourrait aider à mettre en oeuvre les garanties de l'AIEA et un régime de sûreté nucléaire, et il souhaite continuer à le faire.

M^{me} McDougall a par ailleurs exhorté les États dotés d'armes nucléaires (la Chine, la France et le Royaume-Uni, outre les États-Unis et la Russie) à ne pas se contenter de réduire leurs arsenaux et à fournir aux pays non dotés de tels engins des garanties de sécurité dépassant celles que le TNP prévoit implicitement. ■

Étude sur la vérification

La restructuration actuelle du système international a eu des effets sensibles sur la vérification. Les anciennes menaces se dissipant, et de nouveaux dangers prenant forme, le processus qui consiste à vérifier les engagements pris en vertu des traités de limitation des armements va devoir devenir de plus en plus souple, adaptable, et efficace par rapport à ce qu'il coûte. On a déjà évalué des techniques, des procédures ou des organismes particuliers de vérification, mais on a relativement peu écrit sur les synergies entre ces divers éléments — c'est-à-dire les façons dont on peut combiner des opérations différentes et des données émanant de plusieurs sources pour obtenir un résultat dépassant celui que chaque élément, pris individuellement, aurait permis de produire. Dans le cadre de son Programme de recherches sur la vérification, AECEC a récemment invité quatre éminents experts à examiner les synergies existant entre diverses méthodes et démarches de vérification. Leur rapport, intitulé *Endiguer la prolifération : la contribution des synergies de la vérification*, vient de paraître dans la série des *Études sur la vérification du contrôle des armements (AECEC)*, dont il constitue le 5^e numéro; l'ouvrage est distribué dans les bibliothèques et les instituts de recherche au Canada et à l'étranger. Outre qu'ils évaluent les synergies de la vérification dans le passé, les auteurs montrent comment elles peuvent s'harmoniser pour améliorer la vérification, notamment dans le contexte des efforts faits pour endiguer la prolifération. C'est un ouvrage complet et unique en son genre, qui aborde des concepts novateurs et ouvre de nouvelles perspectives pratiques. Sa parution est on ne peut plus opportune, vu la prépondérance que les gouvernements, dont celui du Canada, accordent actuellement aux efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre la prolifération des armements.

Pour le succès de la Conférence de prorogation du TNP

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est au coeur des efforts déployés mondialement pour limiter la possession d'armes nucléaires aux cinq États qui en sont aujourd'hui détenteurs (É.-U., Russie, R.-U., France et Chine). L'article X stipule que, 25 ans après l'entrée en vigueur du TNP, une conférence sera convoquée afin de décider «si le Traité demeurera en vigueur pour une période indéfinie, ou sera prorogé pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée». Comme le TNP est entré en vigueur en 1970, la décision sera prise en 1995.

Étant donné son importance pour l'avenir du régime de non-prolifération des armes nucléaires, la Conférence d'examen et de prorogation du TNP (1995) fait déjà l'objet d'une grande attention nationale et internationale. Une résolution de l'AGNU adoptée à l'automne 1992 donnait mandat pour la constitution d'un comité préparatoire de la Conférence, ouvert à toutes les parties au TNP. La première réunion du comité aura lieu du 10 au 14 mai.

Pour le Canada, les objectifs primordiaux sont la prorogation pour une période indéterminée du TNP dans sa forme actuelle et l'adhésion universelle au Traité. Dans sa collaboration avec d'autres États pour réaliser ces objectifs, il insiste sur la nécessité de :

- Veiller à ce que se poursuive le processus de réduction des armements engagé entre les États-Unis et l'ancienne Union soviétique. De même, il convient de re-

connaître les progrès accomplis.

- Prêter moins d'attention aux É.-U. et à la Russie, et plus aux autres puissances nucléaires, aux États quasi nucléaires et aux États parias qui cherchent à se procurer des armes nucléaires.
- Réaffirmer l'absolue nécessité du TNP en faisant valoir qu'il faut endiguer la prolifération horizontale et maintenir les fondements sur lesquels repose le commerce du matériel, des matières et des techniques nucléaires.
- S'acheminer vers un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT), car celui-ci faciliterait la prorogation du TNP. Toutefois, il conviendra de souligner que le TNP et un éventuel CTBT sont deux traités distincts.
- Établir, pour les réunions du Comité préparatoire et la Conférence de 1995, des procédures claires et sans ambiguïtés. Cela signifie qu'il faut séparer la décision de proroger le TNP du processus de révision dudit TNP et des conclusions auxquelles on aboutira dans cette révision. Dans deux des quatre conférences d'examen précédentes du TNP, on ne s'est pas entendu sur une déclaration finale.

Pour que l'on progresse dans chacun des deux volets qui seront étudiés en 1995 (prorogation et examen), les États parties devraient constituer un comité d'examen et un comité de prorogation. Le comité d'examen coordonnerait les travaux de trois sous-comités : un premier examinerait les dispositions relatives à la non-proli-

fération; un deuxième, celles se rapportant aux transferts de technologie et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire; et un troisième, celles visant les zones dénucléarisées, le désarmement et les mesures de confiance. Il serait efficace et productif de mettre tout particulièrement l'accent sur les années écoulées depuis la dernière Conférence d'examen, qui remonte à 1990, et sur les périodes de cinq années antérieures. Le mandat du Comité de prorogation devrait être strictement limité à la rédaction d'une résolution répondant à la question suivante : le Traité devrait-il être prorogé indéfiniment ou bien seulement pour une ou plusieurs périodes supplémentaires de durée déterminée?

Les travaux du Comité préparatoire devraient comprendre la préparation et l'examen de documents et d'autres questions de procédure. Pour ce qui est des questions de fond, elles devraient être débattues seulement à la Conférence d'examen et de prorogation en 1995. Le Canada pense que les réunions du Comité préparatoire pourraient avoir lieu en Europe, mais que la Conférence d'examen et de prorogation devrait se dérouler à New York afin de garantir la plus grande participation possible. En effet, nombre de petits États qui ont des missions auprès des Nations Unies à New York n'ont pas de représentants diplomatiques à Genève. Aucun effort ne doit être ménagé pour encourager tous les États parties à participer à cette décision de la plus haute importance pour la sécurité de tous. ■

Mettre fin à la prolifération : la réforme des garanties de l'AIEA



Le Centre international de Vienne, qui abrite le siège de l'AIEA.

Petr Pavlicek/AIEA

La découverte d'un programme clandestin de construction d'armes nucléaires en Iraq a soulevé des questions quant à la capacité de la collectivité internationale de détecter les violations du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et de nombreuses propositions ont alors été formulées pour réformer les garanties.

Le TNP exige des États signataires non dotés d'armes nucléaires qu'ils renoncent à ces dernières et qu'ils assujettissent toutes leurs activités nucléaires aux garanties administrées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), laquelle s'intéresse par ailleurs à certaines activités nucléaires dans des pays dotés d'engins atomiques qui sont parties au TNP et dans d'autres qui ne le sont pas. Grâce à des inspections régulières, l'AIEA s'assure que les matières nucléaires ainsi que le matériel, la technologie et les installations connexes déclarés ne sont pas employés à des fins non pacifiques. Cependant, malgré les inspections régulières menées dans les installations déclarées de l'Iraq pendant plus de dix ans, l'AIEA n'a pas découvert le programme secret d'armement nucléaire de Saddam Hussein. Aux yeux de ceux selon qui le dossier iraquien a terni la réputation de l'Agence, seul un renforcement sensible des garanties rétablira la confiance en cette dernière.

L'analyse des garanties se fait à l'Agence même, tant dans les services internes que dans un groupe d'experts de

l'extérieur convoqués par M. Hans Blix, Directeur de l'AIEA. M. Mark Moher, Directeur général de la Direction générale de la sécurité internationale, du contrôle des armements et des affaires de la CSCE, à AECEC, fait partie de ce groupe à titre privé. Des États et des groupes d'États proposent eux aussi des réformes. Tous ces efforts vont commencer à aboutir cet été, quand la Conférence générale et le Conseil des gouverneurs de l'AIEA discuteront des réformes possibles.

Le Canada encourage avec vigueur le renforcement des garanties et il participe activement aux efforts déployés en ce sens. Selon lui, la réforme doit avoir pour objectif premier d'améliorer la capacité de l'Agence de déceler les activités nucléaires non déclarées, ce qui rendrait les garanties plus **efficaces**. En second lieu, il faut viser à abaisser le coût des garanties par rapport à ce qu'elles rapportent (**efficience**).

Amélioration de l'efficacité

D'après le Canada, il faut d'abord et avant tout détecter les efforts que certains pays déploient dans la clandestinité pour se doter d'engins nucléaires au mépris de leurs engagements en faveur de la non-prolifération. Pareille tâche exige des ressources et la volonté collective d'exercer au maximum les droits d'inspection prévus dans le Statut de l'AIEA et dans les diverses ententes sur les garanties.

Il faut inciter les États assujettis aux garanties globales à accepter le droit de

l'Agence d'accéder «n'importe quand et n'importe où» (accès illimité) aux installations nucléaires déclarées ou non. Il convient cependant d'assurer aux États que les inspections de l'AIEA ne menacent aucunement leurs secrets militaires, scientifiques et industriels légitimes et qu'elles accroissent en fait leur souveraineté en renforçant la sécurité. Selon le Canada, le concept de l'«accès réglementé», énoncé dans la Convention sur les armes chimiques, pourrait être adapté à certaines inspections dans les États non dotés d'armes nucléaires (ENDAN). En vertu de ce concept, les États inspectés pourraient protéger leurs secrets n'ayant rien à voir avec les activités nucléaires non déclarées. Suivant une autre idée formulée dans la CAC, on pourrait aussi prélever des échantillons dans l'environnement, notamment pour détecter des activités de retraitement.

Par ailleurs, il sera important d'en arriver à une acceptation quasi universelle des mesures de transparence par les États et l'Agence. Parmi les mesures clefs, citons les suivantes :

- signaler les transferts de produits nucléaires ou connexes;
- signaler la production de matières nucléaires;
- fournir tôt les plans des installations nucléaires dont la construction est envisagée;
- faire en sorte que l'Agence crée de nouveaux instruments de communication des informations.

Afin de pouvoir statuer sur l'existence possible d'activités nucléaires clandestines, l'AIEA doit disposer des moyens et de la compétence voulus pour analyser les informations et interpréter les données contenues dans les sources publiques, les déclarations volontaires et les rapports d'inspection, ou fournies par les moyens nationaux de renseignement.

Les États dotés d'armes nucléaires devraient convenir d'appliquer les réformes de l'AIEA (y compris les inspections faites «n'importe quand et n'importe où») à leurs programmes nucléaires civils et envisager d'accepter des inspections spéciales dans n'importe quelle zone de leur territoire, sauf dans leur secteur militaire déclaré.

Les États non parties au TNP devraient, quant à eux, accepter volontairement les mesures de transparence, le principe de l'accès «illimité», et même des inspections spéciales. Si celles-ci étaient impossibles, une transparence plus poussée, un droit d'accès encore plus grand et de meilleurs renseignements permettraient en-

core à l'AIEA de détecter les activités nucléaires non déclarées dans ces États.

Accroissement de l'efficacité

La réforme des garanties doit s'opérer avec de maigres ressources financières, car l'AIEA doit continuer de composer avec un budget à croissance réelle nulle. On réclame donc une rationalisation du système. Par exemple, de nombreux États pensent que le régime des garanties à venir doit, pour procurer des économies à l'Agence, miser beaucoup sur les activités de vérification menées par les Systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SSAC). Le Canada est disposé à participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un tel régime à condition qu'il ne mine pas la confiance que l'Agence doit susciter et entretenir pour réaliser la non-prolifération. Dans ce contexte, il faudra bien veiller à ne pas créer l'impression que l'on établit une distinction entre les États avancés et les pays peu développés, car dans un pareil régime, les premiers bénéficieraient, plus que les seconds, d'une plus grande autonomie dans leurs activités de protection.

Le Canada serait favorable à une autre forme de garanties qui renforceraient le rôle de l'Agence en misant davantage sur des inspecteurs résidents qui relèveraient de celle-ci et se chargeraient de la plupart des inspections. Cette formule reposerait sur le principe du droit d'accès «illimité». Une automatisation améliorée et la transmission en temps réel des données relatives à la comptabilisation, à la surveillance et au confinement des matières doivent aussi constituer des aspects importants de cette formule. D'après le Canada, une telle démarche engendrerait des économies dignes de mention et renforcerait sensiblement la sécurité. En outre, il n'y aurait de cette façon aucune distinction entre les États munis de SSAC perfectionnés et les autres.

Tout nouveau régime de garanties nécessitera la transmission en temps réel ou quasi réel des données de production, de transfert et d'inspection. Il faudra aussi améliorer les moyens de confinement et de surveillance. Le Canada est disposé à consacrer des fonds non réservés à l'AIEA à des travaux de recherche-développement sur les garanties et à la mise à l'épreuve de ces dernières, comme il le fait depuis toujours par l'entremise de son Programme à l'appui des garanties, et il exhorte d'autres pays industrialisés à lui emboîter le pas. Toutefois, cela ne répondra que partiellement aux besoins financiers qu'un régime renforcé de garanties entraînera.

Il sera impossible d'améliorer l'efficacité du régime sans augmenter le budget de

l'AIEA à cet égard, surtout si le travail de celle-ci s'accroît par suite de l'adhésion au régime des républiques de l'ancienne URSS et de certains pays en développement. Voilà qui militera inévitablement contre le principe de la croissance réelle nulle des budgets et qui soulèvera des questions quant à l'équilibre entre les activités de vérification menées par l'Agence et celles qui lui incombent pour promouvoir la coopération en faveur des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Canada aimerait que l'on délaisse le principe susmentionné, particulièrement au profit des garanties.

Afin de réduire les frais, on pourrait inspecter moins souvent les matières déclarées dans les ENDAN. Mais cela ne sera acceptable que si l'Agence est en mesure de détecter toute activité nucléaire clandestine grâce à la transparence, au droit d'accès illimité, aux renseignements et à des inspections spéciales. Si cette condition est remplie, il suffira sans doute à l'AIEA d'exécuter quelques inspections au hasard chaque année, et d'y ajouter des inspections spéciales «réglementées» ou authentiques, s'il le faut.

En ce qui concerne les garanties, le Canada va continuer à favoriser des mesures économiques ne compromettant pas l'efficacité. Quoi qu'il en soit, l'amélioration de cette dernière doit demeurer l'objectif premier de la réforme des garanties. ■

Les technologies relatives aux missiles

La réunion des États membres du Régime de contrôle des technologies relatives aux missiles (RCTM), tenue du 8 au 11 mars à Canberra (Australie), a été fructueuse. Les participants se sont félicités de la récente adhésion de l'Islande, qui porte leur nombre à 23, et des demandes de l'Argentine et de la Hongrie qui souhaitent elles aussi adhérer au Régime. Ils ont d'ailleurs approuvé leur candidature. Ils ont aussi noté avec satisfaction que la décision d'étendre les lignes directrices du Régime aux missiles capables d'emporter *toutes* les armes de destruction massive (chimiques, biologiques et nucléaires), prise à la réunion des membres du RCTM, tenue en juillet 1992, à Oslo, était intégralement appliquée au 7 janvier. Les membres du RCTM se sont aussi félicités qu'un certain nombre de pays non membres aient déclaré leur intention de continuer à respecter les lignes directrices du Régime, et ils ont lancé un appel unanime à tous les États, les conviant à faire de même.

La proposition canadienne d'examiner les orientations futures du RCTM a influé sur les débats qui se sont déroulés à la réunion de Canberra. Au cours des six années de son existence, le RCTM a permis de ralentir le rythme global de prolifération des missiles balistiques. Cependant, le Régime est confronté à de nombreux défis, dont :

- le risque accru de prolifération qu'engendre la faiblesse des contrôles exécutoires des exportations dans les États issus de l'ancienne Union soviétique;
- le fait que de gros fournisseurs actuels n'adhèrent pas encore au Régime; et
- le perfectionnement grandissant des moyens de production dans beaucoup de pays fournisseurs potentiels qui ne font toujours pas partie du RCTM.

En outre, le RCTM est limité par l'incapacité fondamentale de tout pays fournisseur de mettre un coup d'arrêt à la prolifération en contrôlant l'offre. Dans la plupart des cas, la prolifération est alimentée par une instabilité régionale chronique et par un sentiment de faiblesse militaire. Les efforts visant à réduire cette instabilité doivent être considérés comme un complément essentiel, et vraiment comme la condition *sine qua non* de tout progrès ultérieur quant à la cessation de la prolifération des armements de tous genres. Même alors, il y aura toujours des États parias qui resteront prêts à acquérir, à disséminer et à mettre au point des technologies relatives aux missiles à presque n'importe quel prix.

Si l'on veut que le RCTM demeure un régime de non-prolifération efficace, nous devons l'adapter à l'évolution de la conjoncture internationale. Les États membres devront donc réfléchir aux moyens d'amener les principaux fournisseurs, actuels et potentiels, à réaliser les objectifs du Régime, et définir la meilleure façon d'isoler de plus en plus les États qui persistent à chercher à se doter de missiles pour en faire des vecteurs d'armes de destruction massive. Ils doivent aussi trouver des méthodes plus efficaces pour résoudre les problèmes commerciaux qui se posent sur le marché international en expansion, étant donné que l'utilisation des technologies relatives aux missiles à des fins d'exploitation pacifique de l'espace est une activité scientifique et commerciale légitime. Enfin, ils devraient voir comment le Régime peut évoluer d'un simple régime de contrôle des exportations à un accord de non-prolifération multilatéral plus général et plus formel, qui permette d'élaborer et de faire valoir des normes internationales en matière de transfert et de contrôle des technologies relatives aux missiles.

À la réunion de Canberra, les États parties ont convenu de se retrouver fin novembre, en Suisse, pour examiner en détail les orientations futures du Régime. ■

Concours

Le SEAE M^{me} Barbara McDougall a annoncé le 4 mars les premiers résultats du concours sur la sécurité coopérative. Le Programme fournit une aide financière pour des projets qui favorisent la compréhension et l'examen public des questions liées à la sécurité coopérative, un des principaux objectifs de la politique étrangère du Canada.

Plus de 90 projets ont été reçus.

Après un examen minutieux, 47 projets d'un coût total de 1 200 000 dollars ont été retenus. La préférence a été donnée aux projets portant sur des questions internationales importantes du point de vue canadien ou intéressant directement le Canada, et à ceux visant à promouvoir la coopération entre des particuliers ou des institutions dans tout le pays, ou visant à promouvoir la consultation et la diffusion d'idées ou de renseignements.

Le concept de la sécurité coopérative repose sur la prémisse selon laquelle la paix et la sécurité dépendent du dialogue et de la coopération entre les États dans tous les domaines de leurs relations, des questions politiques et sociales aux questions militaires et économiques. Parmi les projets choisis, mentionnons des études sur la sécurité coopérative à l'ère de l'après-Guerre froide, la politique du maintien et du rétablissement de la paix, la sécurité environnementale et les ressources en eau douce, les régimes multilatéraux de défense antimissile, la non-prolifération nucléaire et les questions de sécurité et de conflit en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et dans la région Asie-Pacifique. D'autres projets ont été retenus, notamment des conférences et des publications sur des questions comme le maintien de la paix, la diplomatie préventive, l'action coercitive, la sécurité maritime et les moyennes puissances dans le nouvel ordre mondial.

Le Programme invite tous les intéressés à faire parvenir d'autres demandes. Les dates limites de candidature sont le 30 avril pour le concours du mois d'août, et le 31 octobre pour le concours du mois de février. Pour obtenir des précisions supplémentaires, veuillez communiquer avec : Programme de concours sur la sécurité coopérative, 55, rue Metcalfe, pièce 1180, Ottawa (Ontario) K1P 6L5. Téléphone : (613) 233-4448. Télécopieur : (613) 238-2062.

Les perspectives d'une interdiction complète des essais

Les passages suivants sont tirés d'un discours que M^{me} Peggy Mason, ambassadrice du Canada pour le désarmement, a prononcé à une Conférence régionale des Nations Unies qui s'est tenue à Kyoto (Japon), du 13 au 16 avril, sur le thème «Le désarmement et la sécurité nationale dans un monde interdépendant».

La prolifération des armes conventionnelles et des engins de destruction massive est devenue un des pires périls auxquels l'humanité fait face depuis la fin de la guerre froide. Les dangers de la prolifération nous préoccupent depuis longtemps, mais nous vivons désormais dans un contexte où les rivalités qui avaient été étouffées, contenues ou, dans certains cas, dissimulées tout simplement derrière le masque glacial de la guerre froide resurgissent en divers points du globe. La décision récente de la République démocratique populaire de Corée de dénoncer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) nous rappelle durement les dangers pesant sur le monde. Ici à Kyoto, nous ne pouvons que reconnaître les conséquences de cette mesure rétrograde pour la stabilité régionale et internationale.

Ironie suprême et sans doute tragique, juste au moment où se prennent des mesures décisives pour arrêter la prolifération «verticale» des armements nucléaires et commencer à en renverser le cours, la prolifération «horizontale» s'accélère, elle, à un rythme alarmant.

Importance d'un CTBT

Où situer un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) dans ce contexte de la prolifération après la fin de la guerre froide? En effet, en matière de désarmement, aucun objectif n'a probablement préoccupé autant l'ONU à lui seul pendant tant d'années que celui de mettre fin pour toujours à toutes les explosions nucléaires expérimentales dans tous les milieux.

Même si les Nations Unies n'ont pas réussi pendant toute la durée de la guerre froide à convaincre les États dotés d'armes nucléaires d'amorcer des négociations sérieuses en vue d'interdire tous les essais, la collectivité internationale a conservé à cette question une place centrale dans les pourparlers multilatéraux sur la limitation des armements et le désarmement. La convocation, en 1991, d'une conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais, d'une part,

et, d'autre part, la façon dont la question de l'interdiction des essais a contribué en 1990 à empêcher les participants à la Conférence d'examen du TNP de s'entendre sur une Déclaration finale comptent parmi les exemples les plus frappants de l'importance primordiale acquise par ce dossier.

Maintenant que la guerre froide a pris fin et, avec elle, la concurrence militaire américano-soviétique, beaucoup soutiennent que la «valeur symbolique» d'un CTBT l'emporte de loin sur les avantages concrets qui pourraient en découler. Quels seraient donc ces avantages? Si la prolifération menace dangereusement la paix et la sécurité internationales, comme le croit mon gouvernement, comment un CTBT contribuerait-il à écarter ce péril?

De toute évidence, un tel traité n'empêchera pas les États déjà dotés d'armes nucléaires de construire d'autres engins en se servant de vieux modèles et il n'enrayera pas non plus la fabrication des vecteurs. Les É.-U. et la Russie ont déjà fait d'énormes progrès sur ce plan dans le cadre des traités FNI, START I et START II. Malgré tout, un CTBT n'est pas un substitut à d'autres réductions négociées des arsenaux nucléaires existants des États-Unis et de la Russie ni à des mesures semblables que les trois autres États dotés d'armes nucléaires pourraient prendre...

Comme les cas de l'Iraq et de la Corée du Nord le montrent si clairement, nous risquons, sans doute plus que jamais auparavant, de voir s'accroître énormément le nombre d'États capables de fabriquer des armes nucléaires, et portés à le faire. Et l'hésitation des États liminaux à renoncer à l'option nucléaire est inspirée surtout par leurs propres évaluations géostratégiques des antagonismes politiques et militaires régionaux. Par conséquent, bien que l'arrêt des essais puisse, en enlevant de l'importance au rôle militaire des armes nucléaires, influencer sur l'opinion des États liminaux, il est peu probable qu'une interdiction des essais suffise en elle-même à convaincre ces pays de renoncer pour de bon aux engins atomiques.

Le plus difficile à évaluer, c'est l'incidence qu'un CTBT aurait sur le renforcement du TNP (et de tout le régime de non-prolifération des armes nucléaires), en attestant avec force la détermination des États dotés de telles armes à remplir une promesse fondamentale du «marché» conclu entre eux et les États non munis de ces en-

gins, marché qui sous-tend le TNP même. Ce résultat positif est sans doute aussi difficile à quantifier que la norme mondiale de la non-prolifération elle-même, mais on peut dire à tout le moins qu'il renforcerait l'autorité morale des États munis d'armes nucléaires (c'est-à-dire des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU), ainsi que leur capacité de manifester un véritable leadership face aux pays cherchant à contester cette norme internationale.

Un CTBT ne serait donc pas une panacée à la prolifération nucléaire, tant verticale qu'horizontale. Tout important qu'il soit, il ne remplacerait pas une action soutenue de la part de la collectivité internationale sur tous les plans, depuis le renforcement et l'application des normes mondiales de non-prolifération jusqu'à la mise en oeuvre rigoureuse de contrôles nationaux à l'exportation, en passant par l'élargissement des groupes de pays fournisseurs. Aux fins de la consolidation du régime mondial de non-prolifération des engins nucléaires, une action vitale s'impose : la reconduction inconditionnelle du TNP en 1995 pour une période indéfinie, car ce Traité est la clef de voûte de ce régime, et la poursuite inlassable des efforts faits pour y faire adhérer tous les pays. Le travail qui se continue actuellement à l'AIEA pour renforcer le régime des garanties nucléaires, lequel autoriserait dès lors des inspections «n'importe quand et n'importe où», revêt lui aussi une importance bien particulière. Par ailleurs, il est urgent d'amener l'Ukraine et le Kazakhstan à suivre l'exemple du Bélarus et à adhérer officiellement au TNP, sans ambiguïté et sans équivoque, en tant qu'États sans armes nucléaires.

Parallèlement, la collectivité internationale a le droit d'attendre (et le devoir d'exiger) des cinq États dotés d'armes nucléaires et parties au TNP qu'ils continuent à progresser vers la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire énoncés dans l'article VI.

Chose certaine, nous ne pouvons nous permettre de lier entre eux les progrès accomplis sur un plan et ceux faits sur un autre (ce que le secrétaire général adjoint Petrovski a décrit comme étant de la «diplomatie de contrepartie improductive»). Selon moi, la cause de la sécurité internationale est mal servie par les arguments et les stratagèmes qui ont pour effet, même si ce n'est pas intentionnel, de dissimuler l'action des proliférateurs potentiels, et non de la dénoncer. Le danger de la prolifération nucléaire est on ne peut plus réel, et il faut intensifier les efforts dans le plus grand nombre de domaines possibles pour y

faire échec. Et j'emprunte de nouveau les mots de M. Petrovski selon qui un «parallélisme constructif» s'impose.

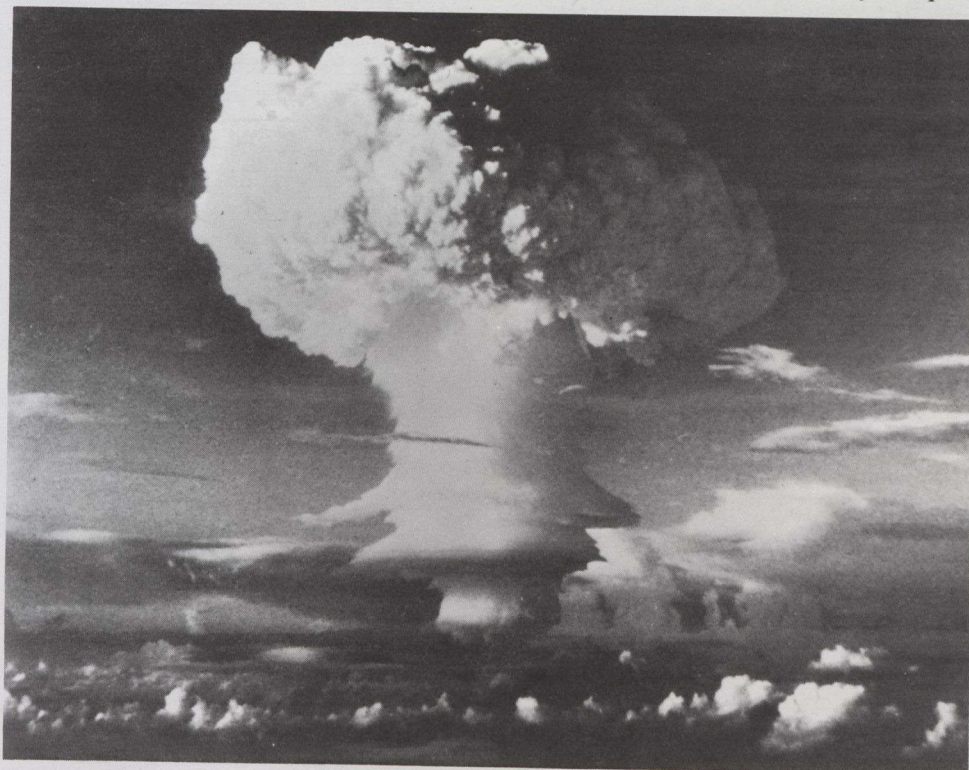
C'est donc dans cette perspective que je m'interroge maintenant sur les chances qu'a le monde d'en arriver à un CTBT.

Les chances d'en arriver à un CTBT

Il y a très longtemps que la nécessité de conclure un CTBT n'a été aussi grande et que les chances d'y parvenir n'ont été aussi bonnes. Je ne pense pas exagérer en tenant de tels propos. Les cinq puissances nucléaires déclarées adhèrent maintenant

pendant) marque une étape déterminante dans l'histoire des efforts internationaux faits pour instaurer une interdiction complète des essais. Des dispositions clefs de la loi obligent l'Administration à déposer tous les ans devant le Congrès un plan sur la réalisation, d'ici le 30 septembre 1996, d'une interdiction totale des essais d'armes nucléaires.

Dans une lettre qu'il adressait le 12 février 1993 à George Mitchell, chef de la majorité au Sénat, le président Clinton a déclaré carrément inacceptable le rapport que l'administration Bush avait déposé le mois précédent. Le président a ajouté qu'il



Le nuage en forme de champignon produit par une explosion nucléaire atmosphérique. Les essais nucléaires dans l'atmosphère ont cessé avec l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction partielle des essais (1963), tout comme ceux faits dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Le Canada préconise depuis longtemps l'interdiction de tous les essais nucléaires dans tous les milieux et pour toujours.

Photo fournie par le Centre canadien pour la sécurité mondiale

toutes au TNP. La Russie s'abstient de mener des essais depuis octobre 1991, et la France, depuis avril 1992. En juillet dernier, les États-Unis ont renoncé aux essais nucléaires ayant pour objet la modernisation de l'armement. Puis en octobre, ils se sont joints à la France et à la Russie pour annoncer l'arrêt temporaire des essais. Comme le Royaume-Uni fait tous ses essais aux États-Unis, il s'est trouvé à adhérer involontairement à ce moratoire.

La loi adoptée en vertu de l'*Energy and Water Development Appropriations Act* et en conformité de laquelle les Américains ont pris cette mesure (bien que l'administration Bush y eût consenti à son corps dé-

présenterait un nouveau rapport dès qu'il aurait terminé l'examen de questions sur la tribune et les modalités qui conviendraient pour négocier une interdiction complète des essais et sur la reprise d'un programme limité d'essais d'armes nucléaires aux États-Unis après le 1^{er} juillet 1993. L'importance de ces deux aspects cités dans la lettre réside dans le fait que l'auteur ne demande pas *si* l'on négociera une telle interdiction, mais *comment* on le fera.

Plus récemment, au sommet de Vancouver, les présidents Clinton et Eltsine ont convenu qu'il fallait amorcer bientôt des pourparlers sur une interdiction multilaté-

rale des essais d'armes nucléaires et que leurs gouvernements respectifs se consulteraient en conséquence.

L'horizon est certes prometteur, mais il n'est pas sans nuage. Deux États dotés d'armes nucléaires (le R.-U. et la Chine) n'ont annoncé aucune interruption de leurs essais. La loi américaine évoque la possibilité d'une reprise limitée des essais après le 1^{er} juillet, uniquement aux fins de la sûreté et de la fiabilité des engins. Face à une telle démarche d'un État muni d'engins nucléaires, d'autres pourraient décider de lui emboîter le pas. Voilà qui serait particulièrement troublant, vu l'état précaire de la Nouvelle-Zemble, endroit de l'Arctique où a eu lieu le dernier essai soviétique...

On ne demande pas si l'on négociera un CTBT mais comment on le fera.

Maintenant que les négociations concernant la Convention sur les armes chimiques ont réussi, la CD est bien placée pour s'attaquer à un autre grand dossier, et aucun ne presse plus que le CTBT. J'ajouterais, en passant, que cette instance acquerrait d'autant plus d'autorité dans sa démarche si elle décidait une fois pour toutes d'accepter parmi ses membres tout État membre de l'ONU souhaitant contribuer à la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais ou à l'étude de toute autre question concernant le désarmement multilatéral.

Bien sûr, la CD mène depuis des années des travaux fort utiles sur des aspects particuliers de l'interdiction des essais. Ainsi, le Groupe des experts scientifiques (GES) nous a énormément aidé à comprendre ce que nécessiterait la vérification d'un tel traité d'interdiction. Mais rien de tout cela ne peut remplacer les négociations en bonne et due forme. La préparation étant désormais achevée, le moment est venu de passer à l'étape de la négociation.

Mesures immédiates

Quelles seraient donc les mesures les plus utiles et les plus pratiques à prendre immédiatement dans le cadre de pareilles négociations? Dans le domaine de la vérification, il nous faut, je crois, mettre à profit le travail considérable accompli jusqu'ici par le GES. Ce groupe remarquable a été formé en 1976 pour élaborer des concepts sur un réseau international d'échange de données sismologiques. Pareil réseau aiderait les parties à un

CTBT à contrôler l'observation du traité, en leur fournissant des données aux fins de leurs propres systèmes nationaux de vérification.

Le GES a exécuté deux échanges expérimentaux internationaux de données sismologiques, en 1984 et 1991, et il a esquissé puis précisé une série de concepts qui fonderaient dans l'avenir un réseau international de vérification sismologique. Outre ce qui concernait la sismologie même dans le cadre de ce défi, le Groupe a examiné des aspects tels que les modalités de communication et l'analyse conjointe des données sismologiques.

Le GES prend maintenant des dispositions pour appliquer les résultats d'études antérieures. Par exemple, un de ses groupes de travail s'affaire à choisir, parmi les stations sismologiques existantes haut de gamme, celles qui feraient partie d'un réseau mondial, et il vient d'entreprendre des analyses de site dans des régions où il faudra

installer de nouvelles stations. Un autre groupe de travail évalue ce que divers réseaux seront capables de faire, de manière que le GES puisse présenter à la CD quelques options générales quant au coût par rapport aux capacités. Aspect important, le GES s'est donné jusqu'au 1^{er} janvier 1995 afin de déployer un réseau mondial suffisant pour commencer à mener des essais exhaustifs.

Il est généralement admis qu'un système d'échange de données sismologiques constituerait le meilleur moyen technique pour vérifier l'observation d'un CTBT, mais d'autres solutions demeurent possibles. Par exemple :

- a) le recours aux «moyens techniques nationaux», y compris la surveillance aérospatiale, pour recueillir des données. (Dans ce contexte, je rappelle que le premier accord multilatéral de surveillance aérienne, à savoir le Traité «Cieux ouverts», a été signé l'an dernier. Ce régime pratique et abordable met la surveillance aérienne à la portée technique et financière de nombreux pays qui n'auraient autrement pas eu les moyens d'y recourir. Jusqu'ici, quatre des cinq États dotés d'armes nucléaires sont assujettis au Traité.)
- b) D'autres aspects de l'accès aux images télécaptées et de l'analyse de ces dernières, selon ce qui peut être négocié.
- c) La collecte et l'analyse des radioéléments présents dans l'atmosphère — ce sont des moyens dont on se sert habituellement pour contrôler les orifices de ventilation des sites des explosions souterraines, mais qui sont de toute évi-

dence utiles pour détecter les essais faits dans l'atmosphère. (Ici encore, je précise que les parties au Traité «Cieux ouverts» ont convenu de l'utiliser aussi pour surveiller l'état de l'environnement.)

- d) Les inspections sur place, avec toutes les mesures techniques autorisées et les protocoles régissant les équipes d'inspecteurs.
- e) Les dispositions financières et administratives du Traité, notamment quand on soupçonne qu'une violation a été commise.

Le GES pourrait se pencher sur ces thèmes importants, mais on parviendrait plus directement à l'objectif en chargeant la CD, ou son comité spécial de l'interdiction des essais nucléaires, d'amorcer des discussions sur les aspects non sismologiques de la vérification d'un CTBT. De cette manière, on amènerait la CD elle-même à participer aux entretiens sur un aspect concret d'un éventuel CTBT.

Nous pourrions aussi faire en sorte que la CD demande au GES de procéder à l'installation et à la mise à l'essai du réseau mondial de stations sismologiques. À mon avis, nous en sommes maintenant au stade où il importe de créer un système réel plutôt qu'hypothétique. Le GES se renseignerait ainsi sur les véritables capacités d'un tel réseau et il pourrait offrir des choix clairs à la CD quant au coût probable et au potentiel des divers réseaux possibles et quant au type qui conviendrait le mieux.

La CD aiderait par ailleurs le GES dans son travail en acceptant explicitement la date du 1^{er} janvier 1995 que celui-ci s'est fixée pour déployer le réseau, car à compter de cette date ou même avant, il lui faudra savoir de quel type de système la CD souhaite poursuivre l'étude. Ce qu'il importe de retenir, c'est qu'une décision sur le système de vérification qu'il convient de mettre en oeuvre ne peut être prise qu'à la faveur de négociations. Plus tôt les pourparlers s'amorceront, plus tôt la CD pourra faire équipe avec le GES et commencer à guider ses travaux.

Conclusion

Pour progresser désormais, il nous faut absolument amorcer des négociations. Ne tardons plus! Assurons-nous que nous profitons au maximum de cette occasion unique s'offrant à nous de mettre fin pour de bon à toutes les explosions nucléaires expérimentales dans tous les milieux. Et je me permets, en terminant, de reprendre les paroles prononcées plus tôt par l'ambassadeur Goodby à cette conférence : «Faisons maintenant preuve de sagesse!»

Renforcer la coopération pour la sécurité dans l'Asie-Pacifique

Un des aspects clefs du plan d'action du Canada sur la non-prolifération consiste à renforcer la coopération régionale en matière de sécurité, de manière à atténuer les causes de tension, notamment dans les points chauds permanents du globe tels que la péninsule coréenne, le Moyen-Orient et le sous-continent indien. Le Canada met son expérience et ses connaissances concernant la vérification à la disposition du Groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale, dans le cadre des pourparlers de paix au Moyen-Orient. Avec d'autres États, le Canada a par ailleurs encouragé les pays du Pacifique Nord à songer à des moyens d'améliorer leur sécurité grâce à la coopération et au dialogue.

Suit ci-après le texte d'une allocution que la ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, a prononcée à la conférence sur le Dialogue sur la sécurité coopérative dans le Pacifique Nord, qui s'est tenue à Vancouver le 21 mars. Des experts et des représentants officiels de neuf pays de l'Asie-Pacifique ont participé à la conférence, qui avait été organisée par le Centre for Strategic and International Studies de l'Université York.

Le mois dernier, avant mon voyage au Japon, j'ai prononcé des allocutions devant le Board of Trade de Vancouver et la Fondation Asie-Pacifique. Ces discours, qui avaient pour thème «Le Canada et le siècle du Pacifique», portaient sur la croissance économique remarquable de l'Asie-Pacifique et sur le rôle joué par le Canada dans cette région dynamique. Aujourd'hui, je voudrais vous entretenir de l'évolution des questions de sécurité en Asie-Pacifique et des objectifs du Canada dans cette région.

La sécurité de l'Asie-Pacifique est à un point tournant. Les trois dernières années ont été marquées par des progrès énormes dans divers forums. Il reste à déterminer l'orientation future de notre action. D'emblée, il nous faut constater qu'il y a à peine quelques années, l'Asie-Pacifique était engluée dans la Guerre froide. Les initiatives prises par certains pays de la région à partir de 1986 ont permis d'élargir la discussion concernant la sécurité.

Il est vrai que beaucoup de ces initiatives étaient conditionnées par la logique de la Guerre froide. En outre, la plupart d'entre elles étaient inapplicables sans un forum de discussion régional. Le Canada a rapidement tiré deux conclusions :

- Il était presque impossible de résoudre des questions essentiellement multilatérales par une approche unilatérale ou bi-

latérale.

- Avec la fin de la Guerre froide, de nombreuses conditions qui avaient justifié la signature d'accords de sécurité en Asie-Pacifique n'existaient plus, mais de nouveaux dangers ne tarderaient sûrement pas à pointer à l'horizon.

De plus, de nombreux pays de la région craignaient que le retrait politique et militaire des États-Unis ne crée un vide et que les rivalités locales ne continuent. Ces préoccupations ont engendré de nouveaux débats sur le rapport entre la sécurité régionale et la sécurité sous-régionale ainsi que sur les moyens de favoriser la stabilité.

Trois ans plus tôt, notre étude des questions de sécurité de l'Asie-Pacifique nous avait amené à conclure qu'une approche sous-régionale était nécessaire avant de mettre sur pied une institution régionale. Nous avons tout d'abord concentré notre attention sur le Pacifique Nord en adoptant une approche à deux volets, gouvernemental et non gouvernemental, afin de stimuler le plus possible les échanges d'idées.

Nous n'avons pas pour autant négligé les autres dimensions régionales de la sécurité. Il y a environ deux ans et demi,

nous avons proposé aux ministres des Affaires étrangères de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), durant une réunion spéciale des pays de cette organisation et du Canada à Jasper, d'inscrire la question de la sécurité à l'ordre du jour de la Conférence post-ministérielle de l'ANASE. Lors de la Conférence de 1991, j'ai déclaré ouvertement que le Canada était intéressé à discuter de sécurité avec ses partenaires. Nombreux sont ceux qui, au sein de cette organisation, ont aussi senti un changement profond dans les questions de sécurité internationale et compris la nécessité de nouvelles approches.

Comme vous le savez, les questions de sécurité ont bel et bien figuré à l'ordre du jour de la Conférence post-

ministérielle de 1992. Le dialogue a ensuite pris une nouvelle dimension grâce à la décision récente de l'ANASE de tenir le débat sur la sécurité entre les hauts fonctionnaires des pays membres et des partenaires du dialogue hors du cadre des conférences post-ministérielles.

Dans une optique plus large, le Canada intervient de façon constante et équilibrée dans les débats portant non seulement sur la politique et la sécurité, mais aussi sur le commerce et l'économie.

Tout en cherchant à favoriser le dialogue, nous avons concentré nos énergies sur nos points forts. Nous avons profité de notre renommée internationale, par exemple dans nos activités au sein de la Coopération économique Asie-Pacifique, pour accentuer la participation de tous les partenaires et l'institutionnalisation à mesure que la coopération multilatérale évoluait. Nous avons également recouru à l'aide publique au développement pour favoriser avec d'autres pays le dialogue sur les questions régionales; l'affaire des îles Spratly en est un bel exemple.

Nous sommes prêts à faire preuve d'imagination et de souplesse afin de réduire les tensions ou d'accroître la coopé-



La ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, avec M^{me} Yuan Ming, de l'Université de Pékin, et M. Paul Evans, du Joint Centre for Asia Pacific Studies (Université York-Université de Toronto), à la Conférence sur le dialogue sur la sécurité coopérative dans le Pacifique Nord.

Photo fournie par le Centre for Strategic and International Studies, Université York

ration en matière de contrôle des armements et de désarmement, sans oublier la participation aux débats de planification de la politique régionale. Par exemple, le Canada a demandé récemment un moratoire sur les essais d'armes nucléaires, question qui suscite un vif intérêt chez les voisins de la Chine et les pays du sous-continent asiatique. Un autre exemple est le Forum Canada-Japon 2000 qui a permis un examen exhaustif des relations bilatérales des deux pays et des possibilités d'approche commune vis-à-vis des questions multilatérales. Parmi les recommandations du Forum, que les deux gouvernements étudient actuellement, notons la création d'un centre conjoint de prévention et de résolution des conflits, sur l'île de Vancouver; le centre pourrait susciter une participation élargie des pays de l'Asie du Pacifique et d'autres régions.

Enfin, nous nous sommes efforcés aux Nations Unies, aux rencontres des pays du G-7 et au sein d'autres institutions, d'encourager tous les pays de la région à respecter leurs engagements internationaux en matière de contrôle des armements, de non-prolifération et de droits de la personne. Aux Nations Unies, notre objectif est d'utiliser l'influence de cette institution dans les initiatives mondiales afin de favoriser une interaction positive et stimulante entre les niveaux international et régional. L'appel lancé par le Canada en faveur d'un Registre international des armements illustre bien cette approche.

Les autres gouvernements sont, par définition, nos partenaires naturels, mais nous sommes conscients qu'il y a beaucoup d'autres intervenants qui peuvent apporter leur contribution et ont le devoir de le faire. Nous nous engageons fermement à collaborer avec les milieux universitaires, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organismes de coopération.

Nous continuerons d'appuyer la recherche universitaire dans ce domaine : premièrement, par le financement d'une association d'universités canadiennes qui s'intéressent à la sécurité de l'Asie-Pacifique; et,

deuxièmement, en continuant d'appuyer l'organisation de forums d'experts des gouvernements et des ONG pour étudier les problèmes vitaux de la région.

Comme on peut s'y attendre, malgré les récents progrès accomplis au cours des dernières années, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, et les tensions s'exacerbent dans certaines parties de la région. Il importe donc de penser davantage à la substance qu'au processus. Il serait plus prudent d'organiser des forums sur la sécurité avant que la nécessité ne se fasse encore plus sentir.

Selon moi, le sujet de préoccupation le plus important dans cette région est la Russie. Ce pays doit être admis dans le concert des nations de l'Asie-Pacifique. L'incertitude politique, dont nous avons eu un bel

La Corée du Nord est aussi au centre des préoccupations à cause de la menace immédiate de prolifération nucléaire. Le 12 mars, lorsque nous avons appris que ce pays se retirerait du Traité de non-prolifération nucléaire, j'ai exhorté le gouvernement nord-coréen à reconsidérer sa décision et à autoriser l'inspection de toutes ses installations. Pour le Canada, il est essentiel que le Traité soit entièrement respecté. Le retrait de la Corée du Nord est rétrograde, représente un grave problème et l'isole encore plus du reste du monde. Des consultations bilatérales et multilatérales se déroulent respectivement à l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux Nations Unies.

Vous savez évidemment tous que la Corée du Nord a choisi de ne pas participer à cette conférence, une absence que nous regrettons.

On ne peut raisonnablement espérer réduire les tensions et encourager les mesures de confiance si le spectre de la production cachée d'armes nucléaires plane sur la région. Si le dialogue multilatéral sur la sécurité régionale avait été plus poussé, cela aurait peut-être permis d'éviter la crise actuelle.

L'intégration graduelle et complète de la Chine dans les institutions mondiales représente un autre problème de taille. Nous n'avons jamais cru que l'isolement de ce pays était de l'intérêt de qui que ce soit.

Toutefois, la Chine doit comprendre

que le Canada s'en tiendra à sa politique fondamentale de défense des droits de la personne et de la démocratie, que ce soit à Beijing, au Tibet, à Hong Kong ou à Taïwan. La croissance continue du budget militaire de la Chine, à un rythme largement supérieur à celui de sa croissance économique, continue de nous inquiéter beaucoup. La confiance et le respect mutuels, fondamentaux pour la sécurité régionale, ne pourront jamais se développer tant qu'il y aura des violations flagrantes des droits de la personne, des processus politiques qui feront obstacle à la démocratie, ou des stocks d'armes qui continueront de s'accumuler.



Un casque bleu canadien affecté auprès de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC).

Photo des Forces canadiennes

exemple cette fin de semaine, pourrait compromettre la politique de coopération du président Eltsine avec l'étranger, ce qui aurait des conséquences très graves pour l'Asie-Pacifique. Nous avons tous intérêt à la réalisation des réformes économiques et politiques en Russie — et le président Eltsine en est le seul maître d'oeuvre.

Acquérir la stabilité et un leadership solide en Russie permettrait la tenue de nouveaux échanges de vue bilatéraux avec le Japon, ce qui serait la seule façon de régler la question des territoires du Nord. Le règlement de ce différend ouvrirait la voie à une coopération économique plus étroite dans le Pacifique Nord, éliminerait les dernières craintes et ferait progresser la région.

Nous croyons fermement que la réforme économique, le progrès politique et celui de la sécurité font partie d'un tout. La sécurité régionale suppose la recherche de l'équilibre entre le progrès économique et le progrès politique sous toutes ses formes.

Le Cambodge représente un autre défi d'une dimension sans précédent. Le Canada est présent sur le terrain là-bas, car il a participé à chaque mission de maintien de la paix des Nations Unies. Mais rebâtir le Cambodge - passer de la dévastation économique et politique à une démocratie florissante - sera un processus long et ardu. La question centrale est de savoir comment faire pour que toutes les parties, notamment des Khmers rouges, parviennent malgré tout à comprendre les droits de chacun.

L'Asie du Sud, comme les autres régions, doit trouver des moyens d'attaquer les causes profondes des tensions régionales. Les programmes d'armes nucléaires de l'Inde et du Pakistan sont en grande partie le symptôme d'une méfiance et d'une rivalité anciennes. La prolifération des armes nucléaires est la plus importante question de sécurité qui figure à l'ordre du jour international en ce moment. Nous devons être prêts à y faire face dans le Sud de l'Asie, tout comme nous sommes déterminés à le faire à l'égard de la Corée du Nord.

Jusqu'à récemment, aucun effort intensif n'a été fait pour s'attaquer aux problèmes de sécurité urgents et il n'existe pas de cadre régional. Un tel cadre devrait inclure la Chine, la Russie et les États-Unis, et peut-être d'autres pays aussi.

En plus de ces problèmes sous-régionaux, nous devons nous attaquer à une série de problèmes communs à de nombreux pays de la région. La prolifération des ventes d'armes conventionnelles, les différends frontaliers non réglés, les conflits civils et ethniques, et l'accroissement des moyens militaires ne font pas encore l'objet en ce moment d'une discussion ou d'une négociation fructueuse à l'intérieur d'un cadre établi. Les pays de la région sont de plus en plus nombreux à jouir d'un poids économique considérable. Ils doivent maintenant jouer un rôle politique à la mesure de leur nouvelle importance économique. Seul un effort concerté des principales puissances, les É.-U., le Japon, la Russie et la Chine, pourra assurer le développement de systèmes fondés sur la règle de droit qui favoriseront la stabilité à long terme de la région. Il faut cependant que leurs efforts soient imités et encouragés par les autres pays.

Nous sommes conscients que les structures et les mécanismes de sécurité ne sont pas une panacée. À preuve, la tragédie qui se poursuit dans l'ancienne Yougoslavie en dépit des efforts de l'ONU, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Eu-

rope et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Il demeure cependant que le dialogue coopératif peut déboucher sur des avenues de coopération, l'acceptation d'obligations communes et la résolution des conflits. Et maintenant, comment doit-on procéder?

Voici comment je vois les choses. Je vois une Asie-Pacifique où l'interdépendance se tisse à différents niveaux entre des pays conscients du lien existant entre leurs avenir respectifs. Ce serait une région soucieuse de préserver des habitudes de dialogue et de coopération. Elle posséderait une série de mécanismes, officiels ou non et se complétant l'un l'autre, destinés à élargir le dialogue quand les circonstances politiques l'exigent :

- une Conférence post-ministérielle vraiment engagée au sein de l'ANASE;
- une forme de dialogue entre les cinq puissances en Asie du Sud;
- un mécanisme officiel en Asie du Nord-Est concernant la péninsule coréenne et assurant le cadre nécessaire à un partenariat Russie-Pacifique.

Même si la conjoncture se prête à un élargissement du dialogue intergouvernemental, il y a place de toute évidence pour une importante contribution de l'extérieur du gouvernement. Certains ont proposé un programme à deux volets englobant toute la région. Ce serait une contribution concrète et intellectuelle considérable, axée sur l'Asie du Nord-Est ou de plus grande envergure, que le Canada appuierait.

Les gouvernements se réunissent maintenant au niveau ministériel au sein de la Conférence post-ministérielle de l'ANASE. Il importe de donner à ces discussions un programme plus spécifique. Les propositions faites par l'Australie à la dernière Conférence post-ministérielle offrent la possibilité de s'entendre sur la façon d'aborder les épineuses questions des mécanismes de confiance et de sécurité dans la région. Je souligne que ces approches pourraient aussi être utiles pour l'ensemble de la région et pertinentes en dehors des frontières de l'Asie du Sud-Est.

Le Canada n'avance pas de préalables rigoureux pour la prochaine étape. Mais quatre grands principes s'appliquent pour l'avenir immédiat :

- Premièrement, la participation. Il ne peut y avoir d'intentions cachées. Tous les grands intervenants doivent participer, de même que ceux qui ont un enjeu économique important dans l'ensemble de la collectivité.
- Deuxièmement, tout nouveau cadre régional doit permettre la différenciation dans les sous-régions en raison de leurs approches différentes à l'égard de la sécurité.

- Troisièmement, un vaste cadre multilatéral au sein de la Conférence post-ministérielle de l'ANASE, et peut-être de l'Organisation de coopération économique de l'Asie-Pacifique, doit mettre à profit — et non remplacer — les relations bilatérales qui sont indispensables à la naissance d'un sentiment de confiance dans la région.
- Quatrièmement, à mesure que l'édification des institutions appropriées avance au niveau gouvernemental, un modèle de coopération plus solide doit se développer au sein des autres milieux — notamment universitaires —, car beaucoup d'entre vous ont été à l'avant-scène du dialogue sur la sécurité en Asie-Pacifique. Vous devez continuer à exhorter les gouvernements à se pencher sur les difficiles questions régionales. Il faut que vous fassiez valoir vos idées dans les dossiers plus vastes de la stabilité mondiale et dans la façon dont la région peut apporter une contribution réelle à la paix dans le monde.

Avec le temps, nous croyons que l'Asie-Pacifique acquerra la stabilité et la confiance en elle-même qui lui permettront de jouer un rôle plus actif et plus efficace dans les affaires mondiales, un rôle à la mesure de sa force économique. Aujourd'hui, l'Asie-Pacifique est la région la plus dynamique au monde. Elle est devenue un modèle pour les autres régions dans le domaine économique. Mais il lui reste à réaliser son potentiel de coopération en matière de sécurité. Une Asie-Pacifique tournée vers l'extérieur et confiante a beaucoup à offrir dans la gestion des affaires mondiales.

Les liens qui unissent le Canada à l'Asie-Pacifique sont forts. Depuis de nombreuses années, notre commerce avec les pays du Pacifique surpasse celui que nous faisons avec l'Europe. Cinquante pour cent des nouveaux Canadiens viennent de l'Asie, et le chinois est maintenant la troisième langue la plus parlée au Canada.

Nous prenons au sérieux nos responsabilités de partenaire régional, et nous sommes prêts à partager nos connaissances et notre expérience. Nous continuerons d'appuyer les initiatives par lesquelles le Canada et les Canadiens participent de près à l'élaboration de nouveaux cadres de coopération en Asie-Pacifique.

Lorsque j'ai parlé il y a quelques semaines du «siècle du Pacifique», j'ai insisté sur la confiance qu'a le Canada dans les approches multilatérales à l'égard de la paix et de la sécurité, et sur sa volonté de concrétiser cette confiance par des engagements considérables de ressources humaines et financières. Permettez-moi de réitérer cet engagement aujourd'hui. En sa qualité de pays du Pacifique, le Canada fera partie du siècle du Pacifique. ■

Programme du Canada pour la paix et la sécurité

Les 8 et 9 février, la ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, a accueilli les participants à un colloque sur le Programme du Canada pour la paix et la sécurité internationales. Quarante-neuf personnes, qui représentaient des organismes non gouvernementaux, les milieux universitaires, le monde des affaires, les syndicats, les gouvernements et le parlement, ont assisté à ce colloque de deux jours à Ottawa. Le numéro 20 du Bulletin du désarmement contient des extraits de l'allocution que la Ministre a alors prononcée. Nous reproduisons ci-après des passages du compte rendu rédigé sur le colloque par M. Alex Morrison, Directeur général de l'Institut canadien des études stratégiques.

Si l'on ne devait retenir qu'un thème ce serait qu'il est en train de se former au Canada une nouvelle coalition pour le maintien de la paix composée d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, du ministère de la Défense nationale, d'autres organismes gouvernementaux intéressés, dont l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et Élections Canada, un large éventail d'organisations non gouvernementales et des citoyens intéressés.

Il est apparu que l'ampleur, l'intensité et la fréquence des activités de maintien de la paix menées par des représentants du Canada dans différentes régions du globe dépassent largement ce que beaucoup avaient imaginé avant le séminaire.

De l'aveu général, il importe d'instaurer et d'appliquer à grande échelle un programme d'éducation publique et d'information plus complet, non seulement pour que les Canadiens soient conscients de la contribution que leur pays apporte à la paix, à la sécurité et à la stabilité au niveau international, mais aussi afin de favoriser un dialogue permanent et éclairé...

Le monde de l'après-Guerre froide

Les participants ont dans l'ensemble convenu que le monde n'est pas entré dans la période de paix, d'harmonie et de tranquillité à laquelle nous nous attendions à la fin de la guerre froide. Tous les éléments de la société canadienne doivent participer à un débat national visant à déterminer la façon de faire face aux défis efficacement. Il est clair que les différences de nationalité, de religion et d'ethnie qui étaient tenues en échec au cours de la guerre froide ont maintenant éclaté au grand jour. Une fois résolues les situations



Un Canadien membre de la Force d'intervention unifiée en Somalie.

Photo des FC

actuelles dans l'ancienne Yougoslavie et en Somalie, et quelle qu'en soit l'issue, il est certain que les ressources des Nations Unies seront requises dans de nombreux autres secteurs du monde.

La définition du maintien de la paix

Il est reconnu que, jusqu'à tout récemment, l'expression même «maintien de la paix» a servi à couvrir une panoplie d'activités des Nations Unies. Dernièrement toutefois, la montée en flèche des types et du nombre d'opérations de maintien de la paix s'est traduite par une utilisation plus fréquente d'expressions comme établir la paix, bâtir la paix, exécuter la paix, rétablir la paix et instaurer la paix. Certains prétendent que chacune de ces expressions doit être définie avec précision et liée à une gamme d'interventions. D'autres, pour éviter une tour de Babel sémantique, croient que l'expression «maintien de la paix» a une connotation tellement positive qu'elle doit être la seule utilisée. Ce dernier groupe entrevoit un «groupe de coordination du maintien de la paix» qui chapeauterait des missions allant des missions d'observation, selon le modèle d'interposition classique de Chypre, aux opérations comme celles qui se déroulent dans l'ex-Yougoslavie et en Somalie. Le groupe de coordination aurait la responsabilité de diverses tâches, qui porteraient

notamment sur l'environnement, sur la lutte contre le crime et sur le droit maritime.

Certains participants ont indiqué qu'il fallait un cadre philosophique, intellectuel et conceptuel pour cerner et raffiner les approches futures. L'éventail «agression-anarchie» pourrait bien servir de point de départ.

Éducation publique

Le séminaire lui-même a donné une bonne idée de l'ampleur que devra prendre la participation des Canadiens — citoyens et organismes — à la définition de la politique étrangère future en matière de maintien de la paix. Les parlementaires, les organisations non gouvernementales, les universitaires, les établissements de recherche — tous ont un rôle vital à jouer.

Bien que les Canadiens soient très fiers du dossier du maintien de la paix de notre pays, bon nombre d'entre eux ignorent les modalités et l'envergure de notre participation. Un programme global d'information s'impose. Les Canadiens doivent être mieux informés des activités de maintien de la paix non seulement des hommes et femmes des Forces armées canadiennes, mais aussi des organismes humanitaires, d'Élections Canada et de la GRC.

Un participant a décrit le projet du Conseil international de l'Arctique qui vise à rapprocher les huit pays de l'Arctique. Ce Conseil pourrait discuter plus

avant des jeux stratégiques, particulièrement de ceux qui se rapportent au Nord.

Engagement du Canada

Il ne fait aucun doute que les Canadiens veulent que nos contributions futures au maintien de la paix soient aussi importantes que dans le passé. On s'est demandé s'il convient que le Canada continue de participer à tous les types d'opérations de maintien de la paix ou s'il doit se concentrer dans les secteurs où il est le plus compétent.

La contribution canadienne au maintien de la paix a toujours consisté principalement en un apport de ressources humaines et financières. Dans le climat actuel de réduction constante de l'effectif des Forces armées canadiennes et de compressions budgétaires, il est probable que l'on mettra davantage l'accent sur le savoir-faire en matière de maintien de la paix et sur les activités non militaires comme l'aide humanitaire, la supervision des élections et le maintien de l'ordre.

Les personnes ayant reçu une formation générale de combattant constituent les meilleurs candidats pour les opérations de maintien de la paix. Ces opérations exigent des professionnels. Mais si la confiance dans le professionnalisme des militaires canadiens est assez grande, on a néanmoins rappelé aux participants que le maintien de la paix n'exige pas que des compétences militaires. A l'occasion, il faut savoir comment mettre à contribution «le pouvoir de la télévision en direct». Certains participants ont également souligné que les soldats canadiens risquaient d'être mêlés aux conflits internes d'autres pays. La plupart, toutefois, étaient d'avis que le Canada avait intérêt à continuer de participer aux opérations de maintien de la paix.

La capacité actuelle des Nations Unies

Pour bon nombre de participants, l'ONU est dans une période de transition alors qu'elle se réorganise pour faire face à la croissance rapide des besoins au niveau du maintien de la paix. Il lui faudra se doter de méthodes et de procédures lui permettant de commander et de contrôler efficacement plus de 50 000 militaires et civils qui participent actuellement à des opérations de maintien de la paix. Bien que des arguments persuasifs puissent être invoqués contre l'établissement d'une force militaire permanente par les Nations Unies, certains croient néanmoins qu'une telle force serait souhaitable. D'autres sont d'avis que les gouvernements doivent plutôt s'engager à garder certaines forces en disponibilité de façon à pouvoir les mettre à la disposition de l'ONU en conformité avec leurs intérêts nationaux.

Le rôle des grandes puissances

Dans ses remarques d'ouverture, le professeur Albert Legault de l'Université Laval a mentionné que l'ONU peut agir comme trait d'union entre les petits et les très puissants. On a néanmoins demandé s'il était approprié qu'un pays ou un très petit groupe de pays puissent en choisissant de fournir ou non des ressources humaines des biens ou des services déterminer la capacité de l'Organisation de relever les défis. On a dit craindre que l'exercice répété d'un tel pouvoir entame la légitimité des Nations Unies au sein de la communauté internationale.

D'une part a-t-on soutenu les États-Unis sont le seul pays en mesure d'exécuter les opérations que commande le mandat élargi de maintien de la paix; d'autre part les Américains ne souhaitent aucunement être les mercenaires de la communauté mondiale.

La question de la souveraineté

Un certain nombre de participants ont fait état du point de vue qui s'affirme au sein de la communauté mondiale et selon lequel les gouvernements ne devraient pas être autorisés à maltraiter leurs citoyens à les priver de droits fondamentaux ou à refuser

Le Canada contribue à une mission au Mozambique

Le 12 février, la ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, et sa collègue de la Défense nationale, M^{me} Kim Campbell, ont annoncé qu'à la demande du Secrétaire général de l'ONU, le Canada contribuera à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) en y affectant 15 observateurs militaires au maximum. L'ONU déploiera au plus 7 500 soldats, policiers et civils pour faire respecter les conditions d'un accord de paix intervenu entre le gouvernement du pays et la Résistance nationale du Mozambique en octobre dernier, accord qui mettait fin à 16 ans de guerre civile. Voici les quatre grands éléments de la mise en oeuvre de l'accord de paix : la démobilisation des troupes et leur réintégration à la vie civile; le rapatriement des réfugiés; l'assistance humanitaire à fournir aux personnes déplacées par la guerre et la sécheresse; et la préparation des élections nationales.

Les trois paragraphes suivants rendent compte de l'évolution d'autres opérations de maintien de la paix depuis la parution du dernier numéro du *Bulletin* :



Des véhicules blindés de transport de troupes, conduits par des Canadiens membres de la Force de protection de l'ONU, franchissent le point de contrôle au quartier général de la compagnie «B», à Dragovic (Croatie). Les Canadiens se trouvaient dans une zone d'étape en Croatie, avant de se déplacer vers le sud et d'entrer en Bosnie.
Photo du sergent Margaret Reid des Forces canadiennes

Dans l'ancienne Yougoslavie : Le 2^e Bataillon canadien affecté auprès de la Force de protection de l'ONU (FORPRO-NU) a quitté la Croatie et s'est rendu en Bosnie-Herzégovine pour aider à distribuer les fournitures humanitaires d'urgence. La compagnie du 2^e Bataillon qui avait été envoyée en Macédoine a rejoint ce dernier en Bosnie-Herzégovine.

En Iraq et au Koweït : Vingt-neuf ingénieurs canadiens, qui avaient participé à la Mission d'observation de l'ONU pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), sont rentrés au Canada. A l'heure actuelle, quatre observateurs militaires et un officier canadiens sont en poste au quartier général de la Mission.

En Angola : La guerre civile ayant repris en Angola, le Secrétaire général a ramené à environ 30 le nombre des membres de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM). Un seul observateur canadien fait encore partie de cette mission.

l'aide internationale sous prétexte de la souveraineté nationale. «Qui décide quand il est justifié de passer outre à la souveraineté d'un pays?» On a rappelé que seuls les médias nous alertent aux excès commis par les gouvernements.

Quelques idées à l'intention du Canada

La discussion plénière a fait ressortir la nécessité d'informer tous les Canadiens de la vaste gamme d'activités humanitaires et autres qui sont exécutées par l'entremise de différents mécanismes non gouvernementaux et qui sont de véritables activités de maintien de la paix. On a souligné l'importance du rôle des médias dans la sensibilisation du public, et les avantages qu'il y a à collaborer avec les organismes dans le domaine et à mettre en oeuvre des programmes de suivi efficaces. Certains ont évoqué la nécessité d'instaurer un système de pré-alerte qui permette de recueillir, de comparer, d'interpréter et de diffuser l'information.

- Il a été suggéré que le Canada
- prenne l'initiative de mesures qui amè-

nent le Département des affaires humanitaires des Nations Unies à mieux coordonner ses activités;

- participe à la redéfinition des mandats des organismes de l'ONU que commande l'évolution de la situation internationale;
- pilote la création d'un organisme onusien qui soit chargé du dossier des personnes déplacées à l'intérieur même de leur pays, dont le nombre dépasse maintenant celui des réfugiés;
- joue un rôle plus grand dans l'enlèvement et la destruction des mines terrestres. Il a été mentionné que sept personnes au Sénégal et trois en Somalie avaient été victimes de ces engins au cours des 30 derniers jours.

Si les participants ont reconnu les difficultés énormes auxquelles l'ONU fait face, ils ont par ailleurs évoqué plusieurs opérations onusiennes réussies, dont celles au Salvador, au Nicaragua et en Namibie.

Observations du rapporteur

A l'évidence, nous sommes engagés

dans une ère nouvelle de maintien de la paix. Il nous faut adopter des stratégies novatrices, améliorées et inventives dans les domaines de l'éducation et de la formation. Les membres de la nouvelle coalition de maintien de la paix, aux antécédents divers, ont un réservoir de compétences dans lequel peut puiser le gouvernement canadien.

Plusieurs suggestions valables ont été faites quant à la recherche à effectuer et aux mesures à prendre. Parmi les projets de recherche proposés figuraient la mise en place d'un système de pré-alerte au service du maintien de la paix, des techniques de diplomatie préventive et une analyse de la relation entre la souveraineté et le maintien de la paix. Ont également été proposés une formation expérimentale en maintien de la paix et des échanges plus nombreux entre les Forces canadiennes et les organismes humanitaires. Mais surtout, les participants se sont dit convaincus que le Canada devrait continuer d'apporter une contribution significative à la paix, à la sécurité et à la stabilité mondiales.

La Première Commission s'interroge sur les mécanismes de désarmement

La Première Commission de l'Organisation des Nations Unies s'est réunie du 8 au 12 mars à New York pour réévaluer les mécanismes multilatéraux de désarmement et de limitation des armements, et chercher notamment des moyens d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité.

Cette démarche découle en partie du rapport que le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali a déposé en octobre 1992 sous le titre *Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide*. Le rapport et la réplique écrite du Canada (voir le numéro 20 du *Bulletin du désarmement*) ont constitué le fondement de la plupart des discussions à la réunion de mars.

Le Canada a trouvé la session décevante, dans la mesure où l'on a peu progressé vers une meilleure intégration des questions concernant la limitation des armements et le désarmement à l'ensemble du programme d'action pour la paix et la sécurité internationales. Le Canada a soutenu que la limitation des armements fait partie d'un processus plus vaste consistant à moins mettre l'accent sur les armes et à promouvoir davantage les mécanismes de

coopération pour engendrer et renforcer la paix et la sécurité. Nous avons formulé des idées sur la façon de regrouper, dans une seule commission de l'Assemblée générale, les analyses sur les questions afférentes au désarmement, aux affaires politiques et à la sécurité.

Pendant, plusieurs États hésitent à fusionner plus clairement le processus de limitation des armements et l'examen de dossiers plus vastes, et ils ne tiennent pas particulièrement à intégrer davantage les diverses composantes du mécanisme de limitation des armements — la Première Commission, la Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) et la Conférence du désarmement (CD) — pour en améliorer le fonctionnement et l'efficacité, bien que la résolution adoptée par consensus à la session préconise l'amélioration du dialogue et de la coopération entre les trois instances.

La Première Commission a par ailleurs fait des progrès au chapitre de la réforme des organes de désarmement de l'ONU. Ses membres se sont dits d'accord pour continuer à rationaliser ses propres travaux, et ils ont appuyé avec vigueur le rôle actuel que joue la CDNU et la réforme qu'elle mène. Les délibérations sur

le rôle, le programme et la composition de la Conférence du désarmement et sur sa place dans les mécanismes de désarmement se sont avérées plus complexes. Dans sa résolution, la Première Commission encourage les membres de la CD à s'entendre rapidement sur l'élargissement des cadres de cette dernière.

La Première Commission exhorte aussi le Secrétaire général à renforcer le Bureau des affaires du désarmement pour qu'il puisse remplir les tâches énoncées dans son mandat. M. Boutros-Ghali doit rendre compte à la 48^e Session de l'Assemblée générale, prévue pour cet automne, des mesures qu'il compte prendre à cet égard. On s'est demandé s'il fallait laisser le Bureau à New York, option que le Canada préfère, ou le déménager à Genève.

La Première Commission a également étudié le rôle du Conseil de sécurité dans le dossier du désarmement, mais ses membres ne sont parvenus à aucune entente. De nombreux pays ont souscrit à l'idée du Secrétaire général, à savoir que le Conseil devrait jouer sur ce plan un rôle plus proactif, notamment en ce qui concerne la non-prolifération, mais d'autres États ont souligné qu'il fallait éviter de surcharger un Conseil déjà fort occupé.

La CDNU peut-elle vraiment influencer sur le cours des choses?

La Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) a tenu sa session de 1993 à New York du 19 avril au 10 mai. Suivent des extraits de la déclaration faite par M^{me} Peggy Mason, ambassadrice du Canada pour le désarmement, à la séance plénière du 20 avril.

La Commission du désarmement est un organe de l'ONU, auquel tous les États membres de l'ONU peuvent adhérer, et dont le mandat consiste à étudier un nombre limité de sujets. Il s'agit de questions nécessitant une analyse plus approfondie que celle qu'on pourrait en faire à la Première Commission, mais encore insuffisamment définies pour faire l'objet de négociations à la Conférence du désarmement à Genève.

Après la reprise de la session de la Première Commission, on a réitéré ce mandat fondamental de la CDNU et souscrit aux efforts soutenus déployés pour améliorer le fonctionnement de cette instance. Plus particulièrement, on a confirmé un accord de principe intervenu antérieurement sur un programme échelonné à trois points, afin que, dans l'étude du dossier déposé devant elle, la CDNU bénéficie à la fois d'une certaine prévisibilité et de souplesse.

Cependant, bien que l'on se fût entendu en principe, l'accord ne s'est pas concrétisé, de sorte que nos efforts pour passer à un tel programme prévoyant l'examen d'un point par année pendant **trois ans** risquent d'échouer. Plus tard cette année, il nous faudra nous pencher sérieusement sur ce problème à la Réunion d'organisation de la session de 1994, afin de voir comment nous pourrions retrouver notre cap. Il conviendra notamment de se demander s'il serait possible de terminer avec succès l'examen de l'un des nouveaux points (si jamais l'on parvient à les définir) en deux ans plutôt que trois.

Comme de nombreux orateurs l'ont mentionné, il nous reste beaucoup à faire si nous voulons terminer l'étude des questions concernant les «démarches régionales en faveur du désarmement dans le contexte de la sécurité mondiale», et «le rôle de la science et de la technologie dans le cadre de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres aspects connexes». Pourtant, il est capital de clore toutes ces études avec succès si nous voulons montrer qu'une séance de trois semaines de la Commission du désarmement peut véritablement contribuer à la recherche toujours plus difficile de la paix et de la sécurité internationales en cette époque postérieure à la Guerre froide.

En ce qui concerne le temps dont les membres disposent, le Canada a déjà dit qu'une période de trois semaines est beaucoup trop longue pour une simple communication des positions officielles, mais que c'est en revanche relativement court pour concilier des points de vue fort divergents sur des questions complexes et délicates. C'est pourquoi nous avons préconisé que des pays ayant des perspectives assez différentes sur les thèmes à débattre préparent avant la session des documents de travail qu'ils présenteront ensuite conjointement.

C'est ce que le Canada et le Brésil ont tenté de faire au sujet du point du programme concernant la science et la technologie. Il en est résulté un document conjoint sur le transfert de la technologie de pointe ayant des applications militaires, document qui, nous l'espérons, aidera le groupe de travail IV dans ses délibérations. Le document sera officiellement présenté au groupe de travail même. Permettez-moi maintenant d'exposer sommairement le point de vue du Canada en ce qui a trait à la science et à la technologie.

Nous croyons fortement que ce point mérite une étude attentive, car les participants ont là une occasion d'élargir le consensus international sur un aspect particulièrement délicat de la non-prolifération, à savoir le transfert des technologies névralgiques. Selon le Canada, il faut trouver des moyens de s'assurer que les techniques mises au point à des fins pacifiques n'aboutissent pas entre les mains de ceux qui cherchent à fabriquer des armes de destruction massive ou leurs vecteurs. Parallèlement, il importe d'encourager le recours

à ces techniques pour le développement économique et social.

D'après le Canada, pour atteindre ces deux objectifs, il faut demander aux pays de s'engager à respecter des normes complètes de non-prolifération, et en faire une condition *sine qua non* pour la promotion de la coopération internationale dans le contexte du transfert des techniques névralgiques. Une fois bien établi ce cadre de coopération entre gouvernements, les secteurs commerciaux respectifs des pays concernés pourront sans difficulté s'entendre sur des modalités mutuellement avantageuses.

Que ce soit dans le cadre de l'AIEA ou de la Deuxième réunion préparatoire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ou encore dans celui des travaux que mène le Groupe d'experts sur la CABT, la collectivité internationale poursuit toute une gamme d'efforts pour élaborer des régimes universels, complets et effectivement vérifiables de non-prolifération qui serviront à réglementer le transfert des techniques névralgiques, des matières et des équipements dont on pourrait se servir pour accomplir des travaux de recherche et de développement sur des armes de destruction massive et leurs vecteurs, ou pour acquérir ou utiliser de tels engins. La Commission du désarmement peut véritablement contribuer à ces vastes efforts si les membres parviennent à s'entendre sur des lignes directrices qui amélioreraient sensiblement la possibilité de transférer des technologies à caractère secret uniquement à des fins pacifiques.

En sa qualité de pays qui a exécuté beaucoup de recherches dans le domaine

Il faut intégrer les efforts de l'ONU

Le paragraphe suivant est extrait de la déclaration que M^{me} Peggy Mason, ambassadrice pour le désarmement, a prononcée le 8 mars à New York quand la Première Commission a repris sa session.

L'ONU ne peut espérer, à long terme, réduire le temps qu'elle consacre à la gestion des crises si elle ne cherche pas avec insistance à instaurer des mécanismes pratiques pour régler les différends d'une manière pacifique bien avant qu'ils dégénèrent en crises. Voilà ce que l'on entend, au sens le plus fondamental du terme, par prévention des conflits! Les activités que le Bureau des affaires du désarmement (BAD) mène dans les régions doivent être perçues comme faisant partie intégrante des mécanismes de détection rapide de l'ONU. De même, la banque de données sur la limitation des armements, y compris le registre des armements, doit être intégrée à toute la panoplie de renseignements, de techniques et de compétences dont l'ONU peut tirer parti dans les efforts qu'elle déploie pour détecter tôt les crises possibles, dans ses missions de bons offices et dans d'autres efforts diplomatiques de prévention. Selon nous, il conviendrait d'intégrer davantage le travail du BAD — et aussi celui de la Première Commission et de la Commission du désarmement — aux autres efforts diplomatiques que l'ONU déploie pour prévenir les conflits.

La composition de la CD

Voici des extraits d'une déclaration que l'ambassadeur du Canada à la Conférence du désarmement à Genève, M. Gerald Shannon, a faite le 18 mars. La CD compte un nombre limité de membres (39 pays), bien que des États non membres puissent être invités à participer à ses travaux en tant qu'observateurs.

Le Canada a reconnu il y a un certain temps déjà que la composition actuelle de la Conférence du désarmement ne reflétait plus la situation nouvelle et en évolution en ce qui concerne la sécurité internationale — à son sens, l'exclusivité n'est plus admissible. Les membres de la Conférence ont entrepris collectivement de définir les critères qui présideront à la modification de la composition de l'instance. Toutefois, il faudrait d'abord répondre à plusieurs questions touchant sa composition : comment peut-on justifier en 1993 la composition restreinte que d'aucuns préconisent? Pourquoi des pays seraient-ils exclus du simple fait qu'ils sont situés dans une certaine région géographique? Et qui décidera de l'exclusion des pays au motif qu'ils n'ont pas un intérêt direct dans les problèmes que commence à poser la situation nouvelle sur le plan de la sécurité internationale?

Tous les États Membres de l'ONU doivent verser des contributions à l'Organisation, qui finance la Conférence du désarmement. A notre sens, il n'est pas concevable, en cette ère nouvelle de coopération et de démocratisation internationales, que des États Membres puissent être appelés à financer un organisme multilatéral dont ils seraient exclus. Le Canada a la ferme conviction qu'il faut admettre à la qualité de membre de la Conférence du désarmement tout État intéressé qui en ferait la demande.

de la vérification, le Canada espère aussi que les lignes directrices favoriseront un meilleur accès aux technologies relatives au désarmement et le renforcement de la coopération internationale à cet égard.

Le Canada s'est préoccupé de plus en plus, au cours de l'année écoulée, du désarmement régional et de la sécurité internationale, car il devient de plus en plus évident que la meilleure manière de s'attaquer à toute une gamme de problèmes survenus depuis la fin de la Guerre froide consiste à le faire au niveau régional. Il est également clair que les démarches régionales doivent être conformes aux normes mondiales et aller dans le même sens qu'elles. Dans les déclarations que nous avons faites pendant la session régulière de la Première Commission et à la reprise, nous avons mis l'accent sur le rôle unique que le Bureau de l'ONU pour les affaires du désarmement joue afin de promouvoir le renforcement mutuel des actions menées aux paliers régional et mondial.

Nous espérons que les membres du groupe de travail III pourront s'entendre sur un libellé qui fera valoir concrètement le «rôle régional» des Nations Unies ainsi que les autres efforts complémentaires qu'elles déploient en faveur de l'«édification de la sécurité» à l'échelle régionale.

En ce qui concerne la question étudiée par le groupe de travail I (le désarmement nucléaire), le Canada souhaite, avec le président, l'ambassadeur Castro, que notre échange de vues de cette année mène à la conclusion du débat sur cette question en

1994. Le Canada compte demander non seulement d'autres réductions de la part de la Russie et des États-Unis, mais aussi une progression sensible vers le désarmement nucléaire de la part de la Chine, du Royaume-Uni et de la France.

Le moment est également venu d'amorcer des négociations sur un traité qui interdirait tous les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux et pour toujours. Les États-Unis ont adopté une loi en ce sens, et, plus récemment, les présidents Clinton et Eltsine ont convenu, au sommet de Vancouver, d'entreprendre bientôt des entretiens sur une interdiction multilatérale des essais. Selon le Canada, les négociations devraient commencer immédiatement, à la Conférence du désarmement. Dans le groupe de travail, nous formulerons quelques idées sur la façon dont la CD pourrait procéder pour garantir la vérification d'un Traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

J'ajouterai qu'aux yeux du Canada, la CD serait l'instance toute désignée pour cela, à condition qu'elle décide catégoriquement d'ouvrir ses portes à tous les États membres de l'ONU souhaitant contribuer aux négociations sur un tel traité ou sur n'importe quelle autre question concernant le désarmement multilatéral.

Le Canada souhaite vivement que le thème de la non-prolifération figure au programme de la session de 1994. Il préconise en priorité une action soutenue de la collectivité internationale sur tous les fronts, depuis le renforcement et l'applica-

tion obligatoire des normes mondiales jusqu'à la mise en oeuvre rigoureuse de contrôles nationaux, en passant par l'élargissement des groupes de pays fournisseurs de matières nucléaires.

La consolidation du régime mondial de non-prolifération des armes nucléaires dépend fondamentalement de la prolongation inconditionnelle du TNP (clef de voûte de ce régime) pour une période indéfinie et d'efforts incessants pour y faire adhérer tous les pays du monde. A cet égard, le Canada regrette et déplore profondément la décision prise par la République démocratique populaire de Corée de ne plus participer au TNP, mais il félicite le Bélarus d'y avoir adhéré, tout en exhortant l'Ukraine et le Kazakhstan à faire de même.

Le Canada compte aussi amorcer des discussions en 1994 sur les transferts internationaux d'armes, et notamment sur les activités illégales dans ce domaine. La création du Registre de l'ONU sur les armes conventionnelles représente une première étape importante franchie pour attirer l'attention internationale sur les accumulations excessives et déstabilisantes d'armements classiques. Nous comptons déposer notre rapport complet au Registre d'ici l'échéance du 30 avril, et nous exhortons les autres pays à nous imiter.

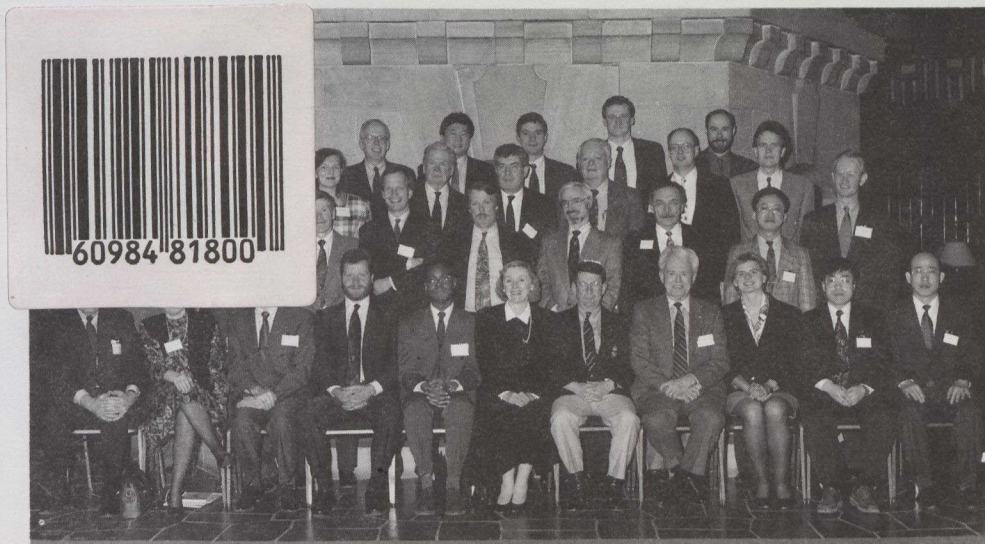
En demandant que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la CDNU, nous n'ignorons pas que la CD et le Groupe d'experts de l'ONU s'interrogeront par ailleurs sur l'élargissement de la portée du Registre en 1994. Nous devons veiller à ce que les discussions menées dans cette tribune portent sur des aspects du problème qui ne sont pas abordés ailleurs. A cet égard, il y aurait peut-être lieu de faire examiner par la Commission le rôle des fournisseurs privés d'armes, question que le Secrétaire général a soulignée dans son rapport intitulé *Nouvelles dimensions*. Par ailleurs démarche nous permettrait sans doute aussi de terminer l'étude de ce sujet en deux ans, permettant ainsi à la Commission d'entamer une approche par étapes.

En conclusion, les défis pressants à relever pour protéger la paix et la sécurité internationales abondent en cette période postérieure à la Guerre froide. Quel rôle la Commission du désarmement peut-elle jouer pour aider la collectivité mondiale à les affronter? Chose certaine, la solution ne réside pas dans des propos vagues ni dans des textes qui nivellent au plus bas. Ce qu'il nous faut, c'est un véritable élargissement du consensus multilatéral sur les points à l'étude. Le Canada pense que c'est là un objectif réalisable et digne d'être poursuivi.

Symposium sur les rôles convergents de la vérification, de l'accroissement de la confiance et du maintien de la paix

Des experts gouvernementaux et des universitaires de huit pays ont participé à Ottawa au Dixième Symposium annuel sur la vérification, qui s'intitulait *Prolifération and International Security: Converging Roles of Verification, Confidence-building and Peacekeeping*. Le symposium s'est tenu à Montebello (Québec), du 24 au 27 février. La discussion a notamment porté sur la participation des Nations Unies dans ces domaines dans l'avenir; c'est là un thème qui acquiert un intérêt grandissant à la lumière des rapports du Secrétaire général s'intitulant respectivement *Agenda pour la paix* (Document de l'ONU A/47/277) et *Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide* (Document de l'ONU A/C.1/47/7).

Depuis la fin de la Guerre froide, les États s'intéressent plus volontiers à l'étude multilatérale des questions de sécurité, plutôt qu'aux démarches nationales ou bilatérales. À mesure que les pays reconnaissent les avantages des formules multilatérales (l'efficacité par rapport au coût n'est pas le moindre), ils vont sans doute de plus en plus attribuer à des organismes internationaux et à des instances régionales les rôles que sont la vérification, l'accroissement de la confiance et le maintien de la paix. C'est un peu ce qui se passe déjà dans la Com-



Participants au 10^e Symposium annuel sur la vérification, à Ottawa.

mission spéciale des Nations Unies pour l'Iraq, dans la CSCE et dans d'autres organismes.

L'attribution d'un rôle plus important aux organismes internationaux dans ces domaines et dans les secteurs connexes de la sécurité correspond à la politique que le Canada suit depuis longtemps. Les participants au Symposium se sont interrogés sur les façons dont le Canada et d'autres pays

pourraient faciliter ce processus et l'intégration plus grande de la vérification, de l'accroissement de la confiance et du maintien de la paix.

Le Symposium était parrainé par AEECE (Programme de recherches sur la vérification) et organisé par le Centre for International and Strategic Studies de l'Université York. Le Centre doit bientôt publier les délibérations du Symposium. ■

L'évolution du Conseil de coopération nord-atlantique

L'OTAN a toujours encouragé l'implantation de la démocratie dans les pays de l'URSS et en Europe centrale et de l'Est. Afin de favoriser un sentiment de sécurité et de confiance et de rendre le processus de démocratisation irréversible, l'OTAN a d'abord cherché à établir de nouvelles relations avec ses anciens adversaires, et ce, en tendant la main de l'amitié et en établissant avec eux des liens diplomatiques et des partenariats réguliers, y compris des visites et des contacts militaires à des niveaux élevés. Puis, au Sommet de Rome qui s'est tenu en novembre 1991, les dirigeants de l'OTAN ont convenu d'instituer le Conseil de coopération nord-atlantique (COCONA), celui-ci devant servir de tribune pour institutionnaliser davantage la consultation et la coopération en ce qui concerne les questions politiques. Actuellement, le Conseil compte en tout 38 membres (y compris tous les

pays de l'ancienne URSS et de l'ancien Pacte de Varsovie et l'Albanie). La Finlande assiste aux réunions ministérielles à titre d'observateur.

Les pays de l'OTAN et les membres-partenaires du COCONA se réunissent régulièrement à des séances élargies de presque tous les comités établis de l'OTAN, notamment les comités politique, économique et militaire. Les ministres des Affaires étrangères assistent aux séances ministérielles du COCONA, et les ministres de la Défense, à celles du Groupe des affaires de défense. En outre, une ambassade de l'OTAN dans chacun des pays partenaires sert de bureau d'information de l'Organisation. Par exemple, l'ambassade du Canada à Varsovie assure la liaison entre l'OTAN et la Pologne.

En décembre 1992, les ministres du COCONA ont approuvé un programme élargi de consultation et de coopération,

conformément au Plan de travail de 1993. Ce programme comprend des activités intéressant une vaste gamme de questions, notamment le maintien de la paix, les plans de défense, les philosophies de la limitation des armements, les concepts démocratiques des relations civilo-militaires, la coordination civilo-militaire de la gestion de la circulation aérienne, la conversion de la production de défense à des fins civiles, et la participation accrue au «troisième volet» de l'OTAN, à savoir les programmes scientifiques et environnementaux. De plus, les ministres du COCONA ont discuté de questions de sécurité litigieuses, telles que le retrait des troupes soviétiques des pays baltes, le contrôle des armes nucléaires en Russie et en Ukraine, et le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. On a également discuté du maintien de la paix et de la situation dans l'ancienne Yougoslavie.

Plus récemment, le Groupe des affaires de défense s'est réuni et a examiné les activités de coopération militaire, notamment un certain nombre de colloques et de séances de formation sur le maintien de la paix, que le Groupe spécial de collaboration pour le maintien de la paix du COCONA prévoit de présenter en 1993.

Jusqu'à présent, le Canada a contribué aux activités suivantes : organisation d'un colloque sur le rôle des forces armées dans les sociétés démocratiques (Montebello, février 1992); financement d'un colloque du COCONA sur la défense civile et la planification d'urgence (École de l'OTAN, Allemagne, 1992); et financement du Programme canadien de stages au COCONA, au siège de l'OTAN à Bruxelles.

Les consultations et la coopération avec le COCONA ont pour objet d'aider les membres-partenaires à répondre à leurs besoins légitimes en matière de sécurité et de leur permettre ainsi de consacrer leurs ressources à la consolidation des institutions démocratiques. Certains de ces partenaires continuent à attendre davantage des pays de l'OTAN, surtout en ce qui concerne les garanties de sécurité et l'aide militaire pratique. D'autres, notamment la Pologne, la Hongrie et les Républiques tchèque et slovaque, souhaitent toujours devenir membres à part entière de l'OTAN. Jusqu'à présent, les représentants de l'OTAN ont répondu que la sécurité de l'Europe ne serait pas accrue si l'on augmentait maintenant le nombre des membres de l'Organisation et qu'il faudrait prendre en compte les intérêts des pays non membres — y compris la Russie — en matière de sécurité, avant d'accepter de nouveaux membres.

La CSCE dans la gestion des conflits

Au Sommet de Helsinki de juillet 1992, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a décidé de renforcer son rôle dans la gestion des conflits. Le Sommet a établi une vaste gamme d'instruments à cette fin : mécanismes d'enquête, envoi de rapporteurs et missions de maintien de la paix mandatées par la CSCE; mécanismes de détection rapide (par ex. le Haut commissariat sur les minorités nationales) et mécanismes pour le Règlement pacifique des conflits (comme la Convention sur la conciliation et l'arbitrage dans la CSCE approuvée par le Conseil de la CSCE lors de sa réunion tenue à Stockholm en décembre).

Depuis le sommet de juillet, en plus d'envoyer un grand nombre de missions de rapporteurs à court terme, la CSCE a établi un certain nombre de missions sur place en Europe centrale et orientale, en ex-Yougoslavie et dans l'ex-Union soviétique. Ces missions, entreprises relativement vite et avec des infrastructures minimes et des frais modestes, ont établi une présence internationale importante dans les régions de conflits éventuels et, dans certains cas, mis sur pied ou appuyé un cadre pour le dialogue politique.

En tant qu'ardent partisan d'un rôle plus grand de la CSCE dans la gestion des conflits, le Canada considère cette «diplomatie préventive» comme un grand succès, fournissant à la CSCE un instrument supplémentaire pour faire face aux tensions et gérer les crises.

Les missions de la CSCE sont actuellement déployées dans les régions suivantes :

Géorgie-Ossétie : En novembre 1992, la CSCE a établi un groupe de huit personnes composé également de civils et de militaires en Ossétie, en Géorgie, pour entamer des discussions avec toutes les parties afin de promouvoir l'ordre civil et la réconciliation politique. La mission doit se tenir en contact avec les autorités locales et les commandants militaires des forces de maintien de la paix de la CEI. La mission est également chargée de faciliter une solution politique au conflit en Abkhazie. Le nombre de membres de la mission a récemment été porté à onze, et son mandat a été prolongé jusqu'au mois d'août.

Moldova-Trans-Dniestrrie : Le mandat initial de six mois de la mission de la CSCE, qui a commencé en mars, consiste à faciliter un règlement politique durable et complet du conflit entre les forces de la République de Moldova, les forces de la République moldovienne autoproclamée de Trans-Dniestrrie et les soldats russes stationnés dans la région. En juin dernier, plus de 1 000 personnes ont été tuées et plus de 10 000 déplacées dans les combats.

Estonie : Établie par la CSCE en février, la mission de la CSCE, dont le mandat est de six mois, a pour tâche de promouvoir la stabilité, le dialogue et la compréhension entre les communautés de langue estonienne et russe.

Kosovo, Sandjak et Vojvodine : En septembre 1992, la CSCE créait des «missions de longue durée» au Kosovo, au Sandjak et en Vojvodine dans la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Leur mandat consiste à promouvoir le dialogue entre les diverses parties, à tenter de régler des conflits locaux précis et à recueillir des renseignements

sur les violations des droits de l'homme. Les trois régions sont considérées comme vulnérables aux «débordements» des conflits qui font rage ailleurs dans l'ancienne Yougoslavie. La taille de ces missions a récemment été augmentée et leur mandat prolongé jusqu'au 31 août.

Skopje : En septembre également, la CSCE a constitué une «mission anti-débordement» de six mois à Skopje, capitale de la république de Macédoine, dans l'ancienne Yougoslavie. Son mandat, qui consiste à tenter d'empêcher le débordement du conflit dans les autres parties de l'ex-Yougoslavie, a récemment été prolongé jusqu'au 31 août.

Aide à l'application des sanctions : La CSCE a déployé des «missions d'aide à l'application des sanctions» dans un certain nombre d'États voisins de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) pour les aider à appliquer les sanctions des Nations Unies. Ces missions sont déployées en Croatie, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, en Ukraine, en Hongrie, en Roumanie, en Bulgarie et en Albanie.

Point de mire : les garanties de l'AIEA

Le désir de promouvoir des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, combiné à l'inquiétude suscitée par la prolifération des armes nucléaires, a conduit des pays à conclure, à la fin des années 1960, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ce Traité est généralement considéré comme l'accord multilatéral de limitation des armements le plus important du monde. Il a beaucoup contribué à prévenir la prolifération de ces armes et il est devenu la pierre angulaire du commerce nucléaire pacifique, particulièrement pour des pays comme le Canada.

Toutefois, et malgré le TNP, des inquiétudes demeurent quant à la prolifération des armes nucléaires. Plusieurs pays qui ont des programmes nucléaires n'ont pas signé le TNP. De plus, n'importe quel pays — même un pays signataire du TNP — peut toujours détourner des matières nucléaires utilisées dans la recherche pacifique ou dans les centrales électriques pour mettre au point un dispositif nucléaire explosif. Or, pour se protéger contre cette éventualité, des mesures de vérification efficaces sont indispensables.

Il est naturel que les pays signataires d'un accord de limitation des armements

souhaitent la mise en place de mesures qui permettent de déterminer si les autres pays respectent leurs engagements. Dans le cas de la non-prolifération des armes nucléaires et, en particulier, du TNP, c'est essentiellement l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dont le siège est à Vienne, qui s'assure du respect de ces engagements par le biais de son système de garanties nucléaires. Les garanties sont des procédures — telles que des inspections sur place, des vérifications et des contrôles de stocks — conçues pour s'assurer que des matières nucléaires destinées à des activités pacifiques ne sont pas détournées à des fins militaires.

Contexte

L'AIEA a été établie en 1957 avec pour double mandat de promouvoir les avantages de l'énergie nucléaire et d'établir un système de garanties internationales. Le premier système, introduit en 1961, s'appliquait aux petits réacteurs de puissance d'une capacité maximale de 100 mégawatts. En 1965, un système révisé s'appliquant à tous les réacteurs était mis en vigueur puis étendu, en 1966, aux usines de retraitement du combustible nucléaire. Des clauses visant les usines de fabrication et de transformation ont été ajoutées en 1968. À mesure que le système de l'AIEA s'est développé, beaucoup d'exportateurs et d'importateurs de matières nucléaires ont peu à peu confié à l'Agence le soin de vérifier si ces matières servaient bien à des fins pacifiques, et ce, en application de leurs accords bilatéraux de coopération nucléaires.

Dans le cadre du TNP, qui est entré en vigueur le 5 mars 1970, les États parties qui ne possèdent pas d'armes nucléaires, dont le Canada, doivent conclure avec l'AIEA un accord prévoyant l'application des garanties à toutes les matières nucléaires et ce, dans toutes les activités nucléaires pacifiques. L'AIEA a élaboré un accord-type que son Conseil des gouverneurs a approuvé avant la fin de 1970. Des ententes reposant sur ce modèle sont aujourd'hui en vigueur dans plus de cent pays, y compris dans la plupart de ceux dont les activités nucléaires sont importantes.

Le Canada, qui a été l'un des premiers fournisseurs de matières nucléaires du monde, a joué un rôle important dans la constitution de la l'AIEA et dans l'élaboration de son système de garanties. En février 1972, il a conclu avec l'AIEA un accord de garanties relatives au TNP, et c'est alors qu'ont commencé les inspections des installations canadiennes. Depuis 1976, le Canada exige que tous les pays avec lesquels il conclut des transac-

tions nucléaires (sauf ceux qui possèdent des armes nucléaires) :

- aient ratifié le TNP et, par conséquent, en aient accepté les garanties au regard de toutes leurs activités nucléaires actuelles et futures; ou
- aient pris un engagement tout aussi contraignant relativement à la non-prolifération en acceptant des garanties de portée totale calquées sur le modèle du TNP, c'est-à-dire des garanties visant l'intégralité du programme nucléaire de chaque pays, et pas simplement les volets dans lesquels les matières canadiennes seraient employées.

Les engagements pris par le Canada en ce qui concerne les garanties nationales et internationales sont gérés par la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

Fonctionnement des garanties

Les principaux objectifs politiques des garanties sont :

- d'obtenir l'assurance que les pays honorent leurs obligations relativement à la non-prolifération et aux utilisations pacifiques; et
- de prévenir le détournement aux fins de production d'explosifs nucléaires de matières nucléaires sous garanties, et l'utilisation à mauvais escient d'installations soumises aux garanties, pour la production de matières nucléaires non visées par les garanties.

Pour atteindre ces objectifs politiques, l'AIEA s'est fixé un but technique, à savoir : «décélérer rapidement le détournement de quantités significatives de matières nucléaires pacifiques vers la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs ou à des fins inconnues, et dissuader tout détournement par le risque d'une détection rapide». La «quantité significative» de matières nucléaires est fixée par l'AIEA à 8 kg de plutonium ou 25 kg d'uranium fortement enrichi. Ces quantités suffisent à fabriquer un dispositif nucléaire explosif. Par «décélérer rapidement», on entend décélérer avant que l'on ait eu le temps de transformer les matières détournées en composantes destinées à un dispositif explosif.

Pour atteindre cet objectif technique, l'AIEA a élaboré un processus permettant de vérifier la présence continue des matières nucléaires soumises à des garanties. Il consiste à s'assurer de l'exactitude des rapports et autres renseignements fournis par un pays en les comparant avec des renseignements indépendants et objectifs recueillis par des inspecteurs de l'AIEA et obtenus grâce au matériel de confinement et de surveillance tels que les caméras et les scellés placés par l'AIEA dans les installations nucléaires du pays en question.

Jusqu'à ce jour, l'AIEA n'est jamais arrivée à la conclusion que des matières soumises aux garanties avaient été détournées.

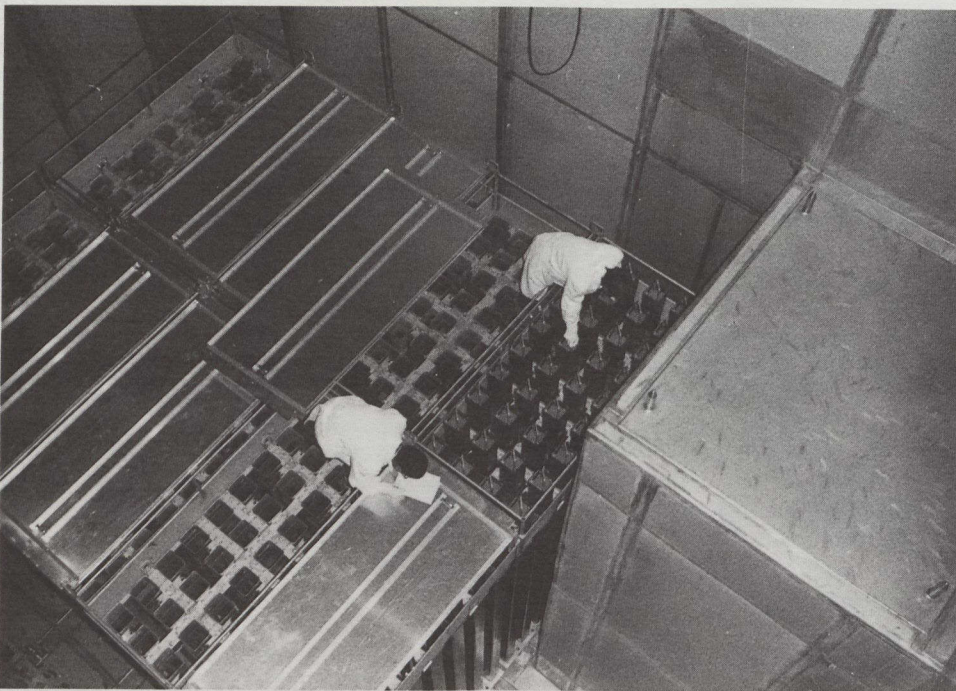
Problèmes des garanties

Le système des garanties de l'AIEA est limité à plusieurs titres, et la plupart de ces limitations font l'objet d'une grande attention internationale depuis que l'on a découvert que l'Irak, signataire du TNP, a réussi, malgré tout, à mener un programme nucléaire clandestin. Premièrement, les installations clés dans les pays où l'on craint la prolifération ne sont pas soumises au système de l'AIEA. Plusieurs de ces pays n'ont pas signé le TNP et certains de ceux qui l'ont signé n'ont pas conclu l'accord de garanties exigé.

Deuxièmement, il se peut que la définition des «quantités significatives» donnée par l'Agence soit trop généreuse. La production cachée de l'Irak se chiffrait en grammes. En outre, les techniques d'évaluation ne sont pas assez précises pour suivre à la trace toutes les matières nucléaires en «vrac» (c.-à-d. sous forme de poudres, de liquides ou de gaz). Théoriquement, il est donc possible pour un pays de détourner un petit pourcentage de matières à des fins militaires sans que cela se remarque, puisque l'on pourrait conclure à un écart normal. Le problème est particulièrement dangereux dans les usines de fabrication du combustible, de retraitement et d'enrichissement.

Troisièmement, bien que l'AIEA ait le droit de procéder à des «inspections spéciales» d'installations non déclarées, elle s'est, jusqu'à tout dernièrement, limitée à des inspections normales d'installations déclarées. En raison de restrictions sur le plan des budgets et des ressources humaines, l'Agence effectue aussi beaucoup moins d'inspections qu'il le faudrait pour atteindre pleinement ses objectifs en matière de garanties. Bien que l'Agence soit chargée de surveiller au-delà de 900 installations réparties dans plus de 50 pays, environ 70 p. 100 du budget consacré aux garanties est dépensé dans trois pays — le Canada, l'Allemagne et le Japon —, qui possèdent certes de nombreuses installations soumises aux garanties, mais qui ne présentent pas de risques en matière de prolifération. Entre autres problèmes, citons le fait qu'il est presque impossible pour les inspecteurs de l'Agence d'effectuer des visites surprises dans les installations soumises aux garanties. Les États ont même le droit de refuser certains inspecteurs.

Par suite de l'expérience irakienne, des mesures sont prises en ce moment pour renforcer le système des garanties. À cet effet, le Canada ne ménage pas ses efforts



Des inspecteurs de l'AIEA au travail dans une centrale nucléaire.

Photo de l'AIEA

dans les instances concernées (voir article, page 4). Cependant, même si les garanties de l'AIEA fonctionnaient parfaitement, leur utilité resterait peut-être limitée dans le cas de l'uranium fortement enrichi et du plutonium, deux matières utilisables directement dans la fabrication d'armes nucléaires. Même si l'AIEA réagissait instantanément à tout détournement, l'État qui s'approprie ces matières pourrait, en théorie, fabriquer des armes nucléaires en quelques semaines si toutes les composantes non nucléaires sont déjà prêtes. En pareil cas, les garanties ne peuvent fournir une « mise en garde rapide » suffisante pour permettre à la communauté internationale de réagir avant d'être placée devant un fait accompli.

L'AIEA elle-même n'est pas habilitée à prendre des sanctions en cas de violations de l'accord de garantie. Son Conseil des gouverneurs est autorisé à aviser le Conseil de sécurité de l'ONU à qui il incombe alors de prendre, le cas échéant, les mesures pertinentes.

Conclusion

Le système de garanties de l'AIEA continue d'évoluer et d'intégrer les progrès technologiques afin d'améliorer le confinement, la surveillance, ainsi que d'autres techniques. Il n'est pas parfait, et il reste beaucoup de difficultés politiques, juridiques et techniques à surmonter. En dépit de leurs limites, les garanties conservent une grande valeur dissuasive, puisque les pays qui souhaitent utiliser les matières nucléaires à mauvais escient ne peuvent être certains de ne pas être découverts. On estime que sans le TNP et les garanties qui l'accompagnent, on pourrait compter jusqu'à 30 pays dotés d'armes nucléaires d'ici à l'an 2 000, au lieu de cinq comme c'est actuellement le cas. Les garanties coûtent certes cher — le budget qui leur était consacré en 1992 par l'AIEA s'élevait à 65 100 000 dollars américains sur un budget total de 196 900 000 dollars —, mais en raison de l'importante contribution de ces garanties à la sécurité internationale, le prix à payer est minime.

Prévision

Activités de désarmement et de contrôle des armements auxquelles le Canada participera de juin à septembre 1993.

En cours : Forum de la CSCE pour la coopération en matière de sécurité, Vienne

En cours : Réunions du Groupe consultatif commun (FCE), Vienne

En cours : Commission consultative pour le régime « Ciels ouverts », Vienne

Du 24 mai au 4 juin : Réunion d'experts sur la vérification de la CABT, Genève

Du 10 mai au 25 juin : Session de la CD, Genève

Du 10 juillet au 2 septembre : Session de la CD, Genève

Du 13 au 27 septembre : Réunion finale des experts sur la vérification de la CABT, Genève

Sigles

- AECEC — Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
- AGNU — Assemblée générale des Nations Unies
- AIEA — Agence internationale de l'Énergie atomique
- ANASE — l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
- BAD — Bureau des affaires du désarmement (de l'ONU)
- CABT — Convention sur les armes biologiques et à toxines
- CAC — Convention sur les armes chimiques
- CD — Conférence du désarmement
- CDNU — Commission du désarmement des Nations Unies
- COCONA — Conseil de coopération nord-atlantique
- CSCE — Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
- CTBT — Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires
- ENDAN — États non dotés d'armes nucléaires
- FCE — Forces armées conventionnelles en Europe
- FNI — forces nucléaires de portée intermédiaire
- GES — Groupe des experts scientifiques
- OIAC — Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
- ONG — organisations non gouvernementales
- ONUMOZ — Opération des Nations Unies au Mozambique
- RCTM — Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles
- SEAE — secrétaire d'État aux Affaires extérieures
- SSAC — Systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires
- START — Traité sur la réduction des armes nucléaires stratégiques
- TNP — Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Le Bulletin du désarmement est publié quatre fois par année par AECEC. Pour faire inscrire votre nom sur notre liste d'envoi ou pour obtenir des exemplaires supplémentaires (gratuitement), veuillez adresser vos demandes au :



du contrôle des

Printed on recycled paper



Imprimé sur du papier recyclé